

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} année - numéro 682

18 Juillet 1997 - 150 Francs CFA

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉFENSE : RENDEZ-VOUS DE LA CLARIFICATION DE LA MISSION DES FORCES ARMÉES BÉNINOISES

«Il est grand temps d'entamer un débat national ouvert, responsable et constructif, sur le rôle de l'armée dans un régime démocratique, sa mission, sa structure et ses relations avec le pouvoir politique et la société civile...»

Ce vœu du Général Mathieu Kérékou, alors candidat à la présidentielle 1996, contenu dans son ouvrage intitulé «Préparer le Bénin du futur» et rappelé aujourd'hui par lui-même à l'ouverture des États généraux de la défense, en sa qualité de Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement et Chef suprême des Forces Armées, est désormais une réalité.

Les assises des États généraux de la défense se sont tenues au palais des sports

**L'INSTITUT
CATHOLIQUE DE
L'AFRIQUE
FRANCOPHONE (ICAF)
VA BIENTÔT OUVRIR
SES PORTES AU BÉNIN**

(Lire nos informations à la page 8)



Une vue partielle des participants aux États Généraux

de Kouhouonou à Cotonou du 14 au 18 juillet 1997. Elles ont vu la participation d'environ 300 personnes provenant des Forces Armées béninoises, des Institutions, des ministères et de la société civile. «L'Armée et la Nation» en est le thème central.

Envisagée en avril 1996 et autorisée par le Conseil des ministres du mercredi 24 juin 1997, la tenue effective des présents États généraux de la défense, la première dans l'histoire de l'armée béninoise va certainement aider à revaloriser la fonction militaire et à déterminer avec plus de clarté la mission des Forces Armées béninoises.

Saisissant l'occasion privilégiée que lui a offerte la séance d'ouverture de ces États généraux, le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la défense nationale, M. Séverin Adjovi, s'est apesanti sur certains symptômes de vulnérabilité c'est-à-dire des maux qui minent l'armée béninoise depuis des années et qui ont noms :

- instabilité morale ou absence de motivation ;
- difficultés évidentes touchant aux ressources humaines ;

— infrastructures insuffisantes voire vétustes, délabrées, archaïques et inadaptables ;

— flou qui entoure la doctrine militaire proprement dite ;

— inexistence du minimum nécessaire de moyens logistiques.

Le Président de la République, homme du milieu et Chef des armées le souligne aussi bien en l'accompagnant de fermes instructions : «de nombreux maux d'origines diverses minent dangereusement notre armée qui a l'impérieux devoir d'identifier par elle-même les causes et de

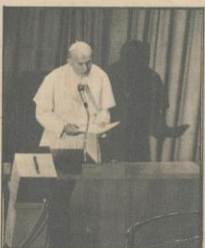
(Lire la suite à la page 6)

**DÉCENTRALISATION
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE:**

**HALTE À TOUT
DÉRAPAGE**

(Lire nos informations à la page 3)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



**ŒUVRER POUR UNE PLUS GRANDE
JUSTICE SOCIALE**

(...) J'ai écrit dans l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, que le chômage est le signe du sous-développement social et économique des États (cf. n° 18). C'est pourquoi il faut faire tout ce qui est possible pour prévenir ce phéno-

mène. En effet, le travail «est un bien de l'homme — il est un bien de son humanité — car, par le travail, non seulement l'homme transforme la nature en l'adaptant à ses propres besoins, mais encore, il se réalise lui-même comme homme et même, en un certain sens, il devient plus homme» (Laborem exercens, n° 9). Toutefois, il s'agit également, pour les chrétiens qui disposent de moyens de production, d'une obligation, qui découle de la foi et de l'amour, à s'engager à créer des postes de travail, en contribuant ainsi à résoudre le problème du chômage local. Je demande ardemment à Dieu que tous ceux qui désirent gagner honnêtement leur pain, par le travail de leurs mains, trouvent les conditions appropriées pour pouvoir le faire.

À côté du problème du chômage, existe également l'attitude de celui qui considère le travailleur comme un instrument de production, ayant pour conséquence d'offenser l'homme dans sa dignité de personne. Dans les faits, ce phénomène prend la

forme de l'exploitation. Il se manifeste souvent par des formes d'emploi dans lesquelles aucun droit n'est garanti au travailleur, mais où il est également soumis à un tel sentiment de précarité et de crainte de perdre son emploi, qu'il est pratiquement privé de toute liberté de décision. En outre, cette forme d'exploitation se manifeste à travers l'établissement d'un horaire de travail qui prive le travailleur du droit au repos et de la sollicitude pour le bien spirituel de la famille. Souvent, il faut également y ajouter un salaire injuste, ainsi que des négligences dans le domaine des assurances et de l'assistance maladie. Les cas ne manquent pas non plus où, en particulier en ce qui concerne les femmes, le droit au respect de la dignité de la personne est nié.

Le travail humain ne peut pas seulement être considéré comme une force nécessaire à la production — la «force de travail». L'homme ne peut pas être

considéré comme un instrument de production. L'homme est le créateur l'auteur du travail. Il faut accomplir tous les efforts possibles afin que le travail ne perde pas sa dignité propre. Le but du travail — de chaque travail — est l'homme lui-même. Grâce à celui-ci, il devrait pouvoir perfectionner et approfondir sa personnalité. Nous n'avons pas le droit d'oublier — je tiens à le dire avec fermeté — que le travail est «pour l'homme» et non pas l'homme «pour le travail». Dieu nous donne de grands devoirs, en exigeant notre témoignage dans le domaine social. En tant que chrétiens, en tant que personnes qui croient, nous devons sensibiliser nos concitoyens face à toute forme d'injustice et d'exploitation évidente ou dissimulée (...)

Pologne, 2 juin 1997
Jean-Paul II

Homélie au cours de la célébration eucharistique à l'aéroport de Legnica, pour les fidèles du diocèse

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

DES PARTIS POLITIQUES,
ETHNIQUES POUR QUOI
FAIRE ?

L'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, a fait un choix pour l'avenir politique du Bénin : le multipartisme intégral. Ce choix a spontanément propulsé bien des Béninois devant la scène politique. Avec près de cent partis politiques déjà, le Bénin semble battre le record en Afrique — proportionnellement à sa population de

près de 5 millions d'âmes — quand bien même la plupart de ces partis, au lendemain des consultations électorales, ne représentent plus que l'ombre de leurs présidents-fondateurs. Le phénomène, ces derniers jours, est marqué malheureusement par la naissance d'organisations politiques basées sur l'ethnie. Ainsi, que d'hommes "riches" et de cadres, de nos jours, s'évertuent à monter des partis politiques dans leurs régions d'origine. Les Béninois se rappellent la naissance de OLATÉJOU, le collectif des associations de développement du plateau de l'Ouémé, dont la finalité est la création d'un parti politique pour cette région. Et pour cause, depuis l'accession à l'indépendance de notre pays, la République du Bénin, ex-Dahomey, la région du plateau de l'Ouémé serait laissée pour compte selon les voix autorisées de OLATÉJOU. Ailleurs, des transfuges invétérés, dans des lettres ouvertes adressées à leurs coregionnaires, et sous le prétexte que la kyrielle de partis politiques existants déjà ont failli, affichent la volonté de faire de leurs régions les fiefs de la naissance de partis politiques originaux.

Notons au passage que le développement régional n'est pas mauvais en soi. Il est même l'incarnation du développement participatif à la base. Cependant, il est inadmissible de prétexter de cet aspect pour créer un parti politique ethnique. D'autant que les formations politiques à connotation ethnique sont les principaux vecteurs des conflits tribaux et la négation même du développement global.

Alors ! prudence afin de ne pas tomber dans les travers d'un autre siècle.

Basile René Sanayon

LE PROGRAMME NATIONAL DE L'EMPLOI AU BÉNIN :

UN PALLIATIF DU DANGER SOCIAL
VERS LEQUEL COURT LE PAYS

Ils sont des milliers de sans emploi à arriver par an, et ce depuis plus d'une décennie sur le marché d'emploi au Bénin. Et selon les projections de l'INSAE, la population de la tranche 10-16 ans suivra une évolution légèrement supérieure à celle de la population totale. Ces projections indiquent que cette population passera de 3 547 000 personnes en 1997 à 4 326 000 personnes en l'an 2002 ; ce qui, moyennement, donne une augmentation annuelle d'environ 130 000 personnes d'âge actif si les tendances actuelles sont maintenues. De fait, la dynamique de la population entraînera une pression très forte sur le marché du travail et dans le domaine de la formation professionnelle. Cette tension sera encore plus vive dans les villes qui connaissent une croissance démographique plus élevée. Une situation qui ne cesse chaque jour d'enfoncer le Bénin dans la pauvreté avec toutes ses conséquences. Face à cet état de choses, le programme national de l'emploi initié depuis un peu plus d'un an semble être le palliatif du danger social vers lequel court inexorablement notre pays depuis le milieu des années 80.

Apparemment, ledit programme se veut un cadre de mise en commun des efforts en vue d'offrir à la population béninoise en général et à sa jeunesse en particulier une raison de vivre et d'espérer en un avenir meilleur grâce à la promotion d'emplois durables. Pour ce faire, la politique nationale de promotion de l'emploi est fondée à court et moyen termes sur sept principaux objectifs à savoir :

— constituer et soutenir des unités communautaires de développement pour la satisfaction du minimum social commun en leur sein ;

— renforcer les capacités des ressources humaines pour améliorer leur compétitivité et leur productivité ;

— développer l'esprit entrepreneurial chez les Béninois ;

— développer le secteur privé et renforcer le secteur public ;

— stimuler la contribution des Béninois de l'étranger au développement économique national ;

— créer les conditions favorables à une meilleure participation des femmes au processus de développement ;

— assurer l'insertion professionnelle des jeunes.

Et pour atteindre ces objectifs, le Plan national de l'emploi (PNE) convient de s'appuyer sur l'ensemble des mécanismes à la disposition de notre pays pour assurer à tous, un minimum social commun dans le contexte agricole et rural qui est le nôtre et

se doter d'un plan d'action axé sur quelques créneaux porteurs qui sont en particulier :

* les micro-réalisations et micro-entreprises ;

* l'appui aux entreprises ;

* les travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;

* l'appui au secteur informel ;

* la dynamisation de la fonction publique ;

* la mobilisation des Béninois de l'étranger.

Sur fond d'énormes contraintes et difficultés, les stratégies mises en œuvre le 1er août 1996 ont permis d'aboutir à certains résultats. Ainsi au 31 janvier 1997, il convient de retenir entre autres :

* le recrutement validé des assistants d'université opéré par le conseil scientifique de l'Université nationale ;

* dans le cadre de son programme d'auto-emploi, devenu opérationnel depuis 1996, le Fonds de solidarité nationale pour l'emploi a accordé à ce jour des financements qui représentent 17,04% des ressources disponibles (97 075 866 F CFA) au titre de ce programme ;

* la non disponibilité des fermes d'État est l'obstacle majeur à l'exécution du sous-secteur (réinsertion des travailleurs défilés et de jeunes diplômés sans emploi sur les fermes d'État). En attendant de régler définitivement les problèmes de propriété foncière que posent les fermes d'État, certaines associations de développement ont mis à la disposition du Fonds de solidarité nationale pour l'emploi (FSNE) des parcelles de terre pour faciliter l'auto-emploi des jeunes. Ainsi une propriété de 100 ha a été

mise à la disposition du FSNE à titre expérimental dans la localité de Djigbé, (Sous-préfecture de Zè, département de l'Atlantique). Une formule de contrat tripartite - FSNE-Opérateurs économiques-jeunes sans terre, est à l'étude pour favoriser l'installation des jeunes avec des garanties vis-à-vis du FSNE ;

* dans le cadre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, les activités de l'Agence de gestion des travaux urbains (AGETUR) et celle de l'Agence de gestion de la dimension sociale de développement (AGDSD) de même que la réhabilitation des palmeraies pour nécessité de la restructuration de la SONICOG ont généré quelques milliers d'emplois permanents par an.

Par ailleurs en 1996, le projet d'appui aux petites et moyennes entreprises (PAPME) a reçu 271 dossiers dans le secteur du commerce et service, de l'élevage, de l'agriculture, de la petite et moyenne industrie, du transport et de l'artisanat pour un financement total de 383 887 977 F CFA. Les projets financés ont permis de créer ou de consolider 471 emplois permanents et 1600 emplois temporaires. De même, le projet Campus-Bénin a appuyé 7 micro-projets dans les secteurs bâtiments et travaux publics, agro-pastoral, artisanal et commercial qui ont induit 18 emplois occasionnels et 38 emplois permanents. De son côté, la commission technique des investissements (CTI) a agréé aux divers régimes du Code des investissements, 8 projets de création d'entreprises. Lesdites entreprises sont effectivement installées et ont créé 336 emplois permanents et 215 occasionnels. Au-delà, il convient de noter les actions d'appui en cours à la promotion de l'emploi en collaboration avec nombre d'organismes internationaux et organisations non gouvernementales internationales. Cette rubrique regroupe les actions ayant pour finalité globale la contribution à :

— une meilleure connaissance et compréhension de la situation de l'emploi en

L'AUTRE



* vue de la mise en œuvre et appropriée
— un déploiement et stratégies de p
— une aménagement réglementaire entreprises.

A l'évidence pour l'année 1996. Ainsi, le deuxième permanents de l'viendra en sept œuvre des activités s'articulent, qu

a) — de l'opérationnels, le mopération est 350

b) — de l'opération et de la coopération du français dans budget prévu est. Une provision ce lions demeure di née 1997 ;

c) — de l'opération de métier pour les prévu pour cette de F CFA qui p artisans ;

d) — de l'opération unités commun pour la construction mation d'infrastr tant de cet appui F CFA pour tout pris les micro-réa get national pour lions et pour le MISAT et du concertation ;

e) — d'un contrat - assistan

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 833

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

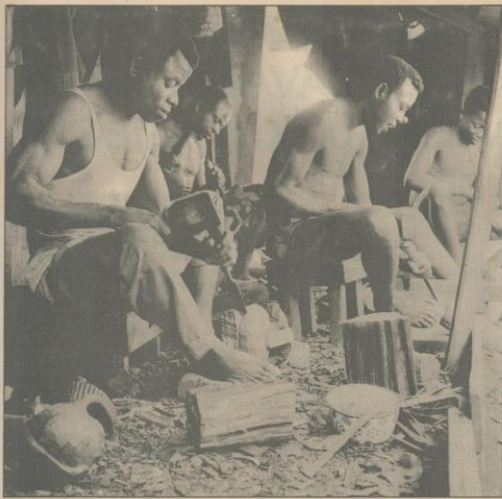
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amié 20 000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3 720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4 680 F CFA
Océanie	5 760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5 760 F CFA
France	5 760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ouganda, Libéria et Sierra Leone	7 560 F CFA
Kenya (Zaire)	9 000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12 600 F CFA
U.S.A.	9 480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10 200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8 520 F CFA 85,20 FF
Canada	10 200 F CFA 102,00 FF
Chine	12 600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE



Un exemple de jeunes entrepreneurs

vue de la mise en place de stratégies pertinentes et appropriées ;

- un déploiement efficace de mesures et stratégies de promotion de l'emploi ;
- une amélioration de l'environnement réglementaire et institutionnel des entreprises.

A l'évidence, bien d'activités prévues pour l'année 1996 sont reconduites en 1997. Ainsi, le deuxième recrutement d'agents permanents de l'Etat au titre de 1996 interviendra en septembre 1997. La mise en œuvre des activités programmées en 1997 s'articulent, quant à elles, autour :

a) — de l'organisation de stages professionnels, le montant prévu pour cette opération est 350 millions de F CFA ;

b) — de l'organisation de la formation et de la coopération pour l'enseignement du français dans les pays anglophones, le budget prévu est de 130 millions de F CFA. Une provision complémentaire de 70 millions demeure disponible au titre de l'année 1997 ;

c) — de l'appui aux artisans et aux gens de métier pour leur installation, le montant prévu pour cette action est de 200 millions de F CFA qui permettent d'appuyer 300 artisans ;

d) — de l'appui au développement des unités communautaires de développement pour la construction/réhabilitation et l'animation d'infrastructures sociales, le montant de cet appui s'élève à 350 millions de F CFA pour toute l'année 1997 non compris les micro-réalisations inscrites au budget national pour un montant de 700 millions et pour lesquels les structures du MISAT et du MPREPE sont en concertation ;

e) — du renforcement de la préinsertion: contrat - assistance - emploi, le montant

alloué à ce programme d'insertion professionnelle est de 700 millions de F CFA ;

f) — de la construction d'ouvrages de franchissement métalliques, le coût estimatif de ces réalisations s'élève à 1,6 milliard de F CFA ;

g) — des activités de l'Agence pour la promotion des initiatives de base (AGePIB), à cet effet 900 millions de financement à mettre en œuvre au titre de l'année 1997, la création d'environ 500 emplois directs ou indirects dont 420 indirects localement ;

h) — du renforcement du système de suivi de l'emploi et autres. Autant d'activités ciblées pour 1997 et dont les financements estimés à des centaines de millions seraient garantis, à en croire le ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi.

Au demeurant, le programme national de l'emploi est tout à fait louable, surtout lorsque l'on sait que cette expérience est la première dans l'histoire du Bénin depuis son accession à l'indépendance en 1960. Seulement, le financement de la majorité des investissements (près de 90%) se fait sur ressources extérieures. Ce qui dénote toute la faiblesse d'investissements sur ressources internes et par conséquent l'insuffisance de l'épargne nationale en République du Bénin, garant cependant de l'emploi durable. Dès lors et pour un réel développement du pays, le plus important devrait consister à trouver les mécanismes permettant de mobiliser l'épargne nationale capable de viabiliser de l'intérieur, l'économie béninoise, génératrice d'emplois durables. Autrement, toute action de création d'emploi risque d'être fragile pour plus d'une raison.

Philippe L. Amoussou

DÉCENTRALISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :

HALTE À TOUT DÉRAPAGE !

S'il est un sujet qui agite un peu plus l'actualité politique nationale ces jours-ci, c'est bien la décentralisation de l'administration territoriale dont le texte de loi est pendant sur la table de l'Assemblée Nationale. Elle fait l'objet d'échanges ou de discussions au cours des rencontres, séminaires, forums et autres journées de réflexion ; les partis politiques, syndicats et ONG en discutent âprement. Et la fameuse formule de quotas avancée récemment par le Président Mathieu Kérékou en a rajouté à ce débat. Ainsi, chaque Béninoise et chaque Béninois abordent le sujet à sa manière. Les commentaires à cet effet vont bon train.

DES PROPOS RÉPUGNANTS

Le débat ainsi instauré autour de ce sujet préoccupant témoigne de l'intérêt que le peuple accorde à la chose politique et surtout au développement du Bénin. Mais ce qui repugne, c'est l'esprit qui transparaît dans certaines prises de position. Tenez ! dans un forum où on lie la décentralisation et l'unité nationale, un Béninois, et pas des moindres, déclare : « Soglo n'est plus au pouvoir, c'est nous qui y sommes ; alors on doit pouvoir amnistier Tawès ». Plus loin, il dira : « le Bénin n'est pas à l'abri des situations rwandaises et zairoises ». Des propos non recommandables par lesquels l'on tente de faire croire que le succès de notre décentralisation dépend de l'amnistie d'un individu qui n'est même pas encore condamné ; ce dont il est accusé est pendant devant la juridiction du pays. Ainsi, loin de se soucier du développement national, l'on se lance dans des considérations régionalistes, la défense des intérêts égoïstes, des confusions inacceptables, l'entretien de toutes choses qui ne participent guère à la reconstruction nationale.

QUE PRIME LA CULTURE DE L'AMOUR DU PROCHAIN

Pour toutes personnes soucieuses du développement endogène et exogène du Bénin, la situation subjective et objective de notre pays, n'autorise nullement une quelconque erreur encore moins des propos du genre. À moins que ce ne soit à des fins personnelles et égoïstes. Alors l'on entretient des surenchères appuyées par des subtilités ethniques, tribales et haineuses.

Soyons sérieux ! Le Bénin a appris à cultiver l'amour du prochain et doit s'y efforcer davantage. Chaque Béninoise et chaque Béninois doivent se mettre à la hauteur de l'enjeu pour ne pas tomber dans les travers de la haine qui fragilise la paix sans laquelle le progrès et le développement réel et durable du Bénin ne sont possibles.

Halte donc à tout dérapage !

Alain Sessou

RÉSULTATS PARTIELS DU BACCALAURÉAT SESSION UNIQUE DE JUIN 1997

Le lundi 14 Juillet 1997, au collège d'enseignement général de Gbégamé à Cotonou, s'est déroulée la proclamation partielle des résultats du baccalauréat.

Sur 14195 candidats inscrits sur toute l'étendue du territoire national, 13012 ont effectivement composé avec 3.530 déclarés admissibles, soit un taux de 27,13%

Résultats par département

DEPARTEMENTS	CANDIDATS AYANT COMPOSÉ EFFECTIVEMENT	CANDIDATS ADMISSIBLES	POURCENTAGE
ATACORA	400	49	12,25 %
ATLANTIQUE	7.270	2.062	28,36 %
BORGOU	972	238	24,48 %
MONO	861	187	21,71 %
OUÉMÉ	2.216	654	29,51 %
ZOU	1.293	340	26,29 %
TOTAL	13.012	3.530	27,13 %

Les épreuves sportives et les oraux se dérouleront les 21 et 22 juillet 1997

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES ET LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE À LA CÔTE DES ESCLAVES AU XIX^e SIÈCLE

En 1861, la Société des Missions Africaines de Lyon envoie à la Côte des Esclaves des missionnaires catholiques pour évangéliser la région et sauver les âmes des Noirs qui l'habitent.

Voici donc des missionnaires blancs installés dans un milieu où s'événait à la fois esclavage domestique et Traite Atlantique en dépit de la condamnation et de l'interdiction de cette dernière par certaines grandes puissances de l'époque. Dans ces conditions, l'on aimerait bien connaître l'opinion de ces hommes de Dieu à l'égard de ce commerce et leur comportement dans le sens de l'atténuation du mal.

I — LE REGARD DES MISSIONNAIRES SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE NÉGRÈRE

Il est aujourd'hui difficile de se faire une idée précise de la position d'ensemble, et de la Société des Missions Africaines de Lyon, et de la totalité de ses missionnaires résidant sur les côtes d'Ouest-africaines, sur l'esclavage. Nous ne disposons en effet d'aucun document exprimant explicitement les recommandations et les instructions de la Société à l'adresse des Missionnaires en la matière ; en outre, ces derniers n'ont pas tous exprimé par écrit de façon explicite leur position sur la question. Il est cependant possible de deviner leur vision humanitaire de la vie à travers des correspondances adressées à leur siège à Lyon, sur les us et coutumes des habitants parmi lesquels ils menaient leur œuvre apostolique.

Nous avons cependant quelques missionnaires dont la position est clairement exprimée sur l'esclavage dans leurs écrits : c'est ainsi que le révérend père Thollon écrit d'Agoué où il résidait, à M. Planque, Supérieur de la Société des Missions Africaines de Lyon, une correspondance datée de 1869 et dans laquelle il déplorait le sort de certains enfants qui, faute de protection, seraient sans doute bientôt réduits en esclavage (1).

L'Abbé Pierre Bertrand Bouche a vécu sept ans à la Côte des Esclaves. Ce long séjour lui a permis d'observer attentivement le fonctionnement de la Traite Atlantique qu'il dénonce et ses acteurs, notamment les Européens, qu'il condamne en ces termes : "Oui Français, Anglais, Portugais aidèrent à cet indigne forfait de la chasse à l'homme poursuivie par le Dahomey. Ils y aidèrent en instituant et organisant chez les peuples de ce royaume, le trafic des esclaves (2)".

Quant aux missionnaires Chausse et Holley, ils fustigent les exactions que subissent de la part des maîtres les esclaves dont ils souhaitent l'imminence de la délivrance et le passage dans les mains de nouveaux maîtres qui assureront leur épanouissement (3). Et pourtant, ces deux révérends pères ne manquent pas par ailleurs de traiter les Noirs de "menteurs, d'impudiques, d'adultères et de rancuniers" (4).

Il est possible de continuer à multiplier des exemples de ce genre. Ils ne feront que souligner davantage la thèse selon laquelle les missionnaires de la Société des Missions Africaines n'ont pas manqué de condamner l'esclavage et la traite négrière

et de mener des actions pour y trouver des solutions individuelles et même officielles.

II — ACTION DES MISSIONNAIRES DANS LE SENS DE L'ALLÈGEMENT DE L'ESCLAVAGE

Au-delà du discours de la réprobation de l'esclavage, des missionnaires catholiques ont, dans la mesure de leurs modestes possibilités, pris des initiatives privées, isolées et ponctuelles pour apporter quelque soulagement à la souffrance de jeunes esclaves. C'est dans cette optique que quelques-uns d'entre eux ont eu à racheter des esclaves en se mettant en frais. Dans le troisième quart du XIX^e siècle, l'Abbé Laffite qui, avant de devenir prêtre du diocèse d'Aire en France, a séjourné comme missionnaire à la Côte des Esclaves, y a joué à sa manière le rôle de négrier (comme il le dit lui-même) en rachetant de la main d'un propriétaire d'esclaves un jeune Noir qu'il rendra heureux (5). Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

"Je me résolus immédiatement à acheter le petit nègre, s'il voulait me le laisser pour 300 F. Je ferai une bonne œuvre, me dis-je en gagnant à Dieu cette pauvre créature... ; cet enfant me sera attaché toute sa vie... ; il m'aimera de tout son cœur..." (5).

En 1869, le révérend père Thollon racheta à Agoué des enfants qu'il mit à l'école à Ouidah (6). Heureux, ceux-ci ont ressenti l'action du missionnaire comme une délivrance et une heureuse initiative. Ils sont contents de leur nouveau sort (7).

Vingt ans plus tard, dans une lettre envoyée le 9 décembre 1889 d'Asaba au Nigeria au supérieur de la mission du Niger, le révérend père Poirier informe ce dernier de la création à Tokpo près de Badagry d'une ferme destinée à l'éducation des enfants esclaves et à la formation d'un village chrétien (8).

En 1874, le révérend père Borghero résidant à Ouidah, fut tenu au courant de la mise en vente sur le marché de cette ville, de nombreux esclaves ramenés d'une expédition victorieuse.

"Ému à cette nouvelle, M. Borghero veut au moins sauver quelques enfants. Il prend les trop rares deniers qu'il a reçus de la charité des catholiques d'Europe pour le rachat et l'éducation des enfants noirs, va au marché et, choisissant de l'œil les enfants les plus intelligents, les met à prix... Le missionnaire en achète quelques-uns ; faute de ressources, il est contraint de limiter à un petit nombre l'œuvre du rachat..."

Un an après, douze des enfants rachetés ou recueillis par M. Borghero se rendaient en Espagne sous la conduite de deux missionnaires... La Société des Missions Africaines (de Lyon), chargée de la mission du Dahomey, venait d'établir à Puerto Real, près de Cadix, un orphelinat pour les Noirs. La petite colonie y fut installée au mois de mai 1863" (9).

Cet établissement a permis aux missionnaires de se rendre compte des capacités intellectuelles des Noirs. Aussi, encour-

(Lire la suite à la page 11)

CULTURE — SOCIÉTÉ

EXTRAIT DU LIVRE :

LA LIBERTÉ EN DÉMOCRATIE, L'ÉTHIQUE SOCIALE ET LA RÉALITÉ POLITIQUE EN AFRIQUE

I.1 — L'APORIE DE LA LIBERTÉ EN DÉMOCRATIE

L'histoire contemporaine enseigne que tout État moderne qui se respecte doit être démocratique et jaloux de protéger les libertés individuelles. Elle semble ainsi conclure que la démocratie est la seule forme possible de gouvernement exprimant parfaitement la dignité et les droits de la personne humaine. Mais de nombreux indicateurs montrent que la conception moderne de la démocratie, prise trop facilement comme synonyme de la liberté, contient des brèches multiples, dont la plus béante est la déresponsabilisation libertaire. Dans un État légaliste où les stipulations de lois sont prises pour des valeurs éthiques, où la moralité n'a de sens parce que constitutionnelle — moralement rien n'est vraiment exigé de l'individu à part

THÈSE DE DOCTORAT EN THÉOLOGIE SOUTENUE par l'Abbé Raymond Bernard GOUDJO

l'obéissance aux lois — la personne humaine vient à amalgamer loi, justice et moralité. Dans cette confusion, elle peut dériver dangereusement et s'installer progressivement dans une immoralité grandissante. Les puissances occidentales ne réussissent plus, par exemple, à cacher un malaise social qui grandit au fur et à mesure que les individualismes libertaires s'accroissent, que les responsabilités personnelles s'étiolent et que la notion de démocratie frise la démission du devoir moral et social des individus sous le couvert de l'État-providence. Le pouvoir étatique espère compenser un déficit éthique qui man-

que à l'éducation fondamentale des citoyens par la stipulation grandissante de nouvelles lois. Rien ne remplace les valeurs normatives qui structurent la personne humaine et qui lui permettent de s'exprimer à travers ses choix moralement réfléchis.

La notion de démocratie, prise en opposition à monarchisme et à aristocratie considérées généralement comme des concepts privatifs de liberté, expose la personne humaine à un dilemme primordial. En amalgamant liberté et démocratie, l'homme moderne s'empêche dans la con-

fusion des concepts. L'élément de valorisation est confondu à la valeur, et il en dérive que la liberté est un absolu que rien ne doit freiner et limiter. Asservi ainsi par une liberté qui en principe devrait l'épanouir humainement, l'homme moderne adopte une morale hégémoniste : l'immédiatisme profitable, le bien pour soi, et l'enfermement dans un individualisme morbide. S'il est aberrant d'admettre des enfants sans géniteur, il est impossible de considérer la personne humaine sans valeurs essentielles qui la charpentent et la solidifient dans une dépendance totale et réciproque à autrui. « Sans autrui je ne suis rien »¹.

(Lire la suite à la page 10)

UN PEU DE DISTRACTION

OCTOGONE DES PLANTES

Dans cette grille se dissimule un arbre fruitier. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 6 fois dans la grille, puis repérez une à une horizontalement dans un ordre logique, les 9 lettres constituant le mot-clef.

A vous donc de jouer.



(Réponse en page 11)

ROUE MESSAGÈRE

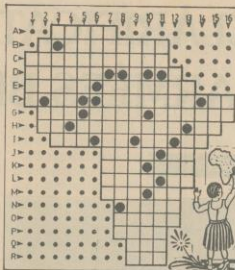
"L'excès de précaution tourne souvent à notre propre désavantage". C'est le sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.

Bonne distraction !



(Réponse en page 11)

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— A. Produit alimentaire. — B. Équatorial. — C. Liquide qui coule lentement. — D. Chanson. — E. Répète. Plante potagère. — F. Voyelles de lie. Restaurée. Observé. — G. Pronom personnel. Certaine. Demeurer. — H. Consonnes de rôle. Dénigras. Ville de Chaldée. — I. Panicle. Note inversée. Pronom. Petit cube. — J. Semblables. Rapport constant. — K. Fin de messe latine. Champ. — L. Enjolive. Adverbe de lieu. — M. Propre. Consonnes de visa. — N. Espionné. — O. Pénibles. — P. Blessé. — Q. Écluse. — R. Possessif.

VERTICALEMENT

— 1. Langue éthiopienne. — 2. Bolet comestible. Fin d'infinif. — 3. Aviron placé à l'arrière d'une embarcation. — 4. Chimères. — 5. Saignantes. Note de musique. — 6. Emploi. Pronom. — 7. Panicle. Grande connaissance. — 8. Dans le vent. Pourtour. Note inversée. — 9. Dents. Doucement. — 10. Première et quatrième lettres de l'alphabet. Drame japonais. Planches. Examen. — 11. Article. Mois de l'année. Tournées. — 12. Inventés. Styles. — 13. Cubes. Être suprême. — 14. Assassiné. — 15. Lombrie. — 16. Ville biblique.

(Réponse en page 11)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS BIEN ÉCRITS

Résine tirée de certains arbres : poix (POIX), la poix.

Résultat de la pesanteur : le poids (POIDS), le poids d'un corps.

AUTOUR D'UN MOT

Ne pas confondre la désaffectation et la désaffectation.

L'action de désaffecter une chose c'est lui ôter la destination qu'elle avait : la désaffectation d'une église.

Quant à la désaffectation c'est tout simplement la cessation de l'affectation, de l'amour, de l'intérêt que l'on éprouvait pour quelqu'un.

AUTOUR D'UN MOT

Deux verbes signifient : rendre vie... ranimer et réanimer.

On peut par exemple ranimer ou réanimer un quartier d'une ville. Mais il est préférable de réserver au verbe réanimer le sens médical : rétablir les fonctions vitales après un accident ou après une complication opératoire.

Dans tous les autres cas on emploiera le verbe ranimer. Par exemple : ranimer la conversation ou le courage.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Un parapente

Au début des années 80, ce nom est apparu dans le vocabulaire français.

Le parapente est un parachute rectangulaire fixé sur un harnais conçu pour s'élancer d'un terrain en pente. Le sport pratiqué avec cet appareil est appelé aussi parapente, et celui qui se sert d'un parapente est un parapentiste.

On parle aussi de deltaplane : aile pour le vol libre, formée d'une toile triangulaire tendue sur une armature légère.

AUTOUR D'UN MOT

Artificiel et artificieux : deux mots signifiant "pas naturel" mais avec une nuance de sens.

Si artificieux a pris le sens de rusé, d'hypocrite, de mensonger... artificiel ne l'a pas pris.

Certes une gaieté artificielle est sans doute feinte, simulée, mais n'a pas forcément pour but de tromper. Cela peut être simplement pour sauver la face.

JEU DE MOTS

En quatre lettres je suis l'aile. Une lettre en moins, je deviens végétal. Encore une lettre en moins et je deviens animal.

Deux noms à trouver.

Réponse : en trois lettres, : ail (AIL). En deux lettres, ai (AI), mammifère à la démarche lente appelé aussi "paresseux".

C'est à la fois une plante grimpante : une résine ; et le résultat de la pesanteur.

Trois homonymes à trouver.

Réponse : plante grimpante : le pois (POIS).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le mot chat (CHAT)

Ce petit mammifère à poils doux et généralement animal de compagnie, a donné naissance à plusieurs expressions de langage.

On dit par exemple : être gourmand comme un chat.

Être chatte (câlène).

Quand le chat n'est pas là, les souris dansent ; en termes clairs : quand les supérieurs sont absents, les subordonnés s'émancipent.

On dit aussi : Chat échaudé craint l'eau froide : l'expérience rend prudent.

Écrire comme un chat : d'une manière illisible.

Avoir un chat dans la gorge : être enroué.

Il n'y a pas un chat : il n'y a absolument personne.

Autres expressions inspirées par le chat :

Il n'y a pas de quoi fouetter un chat : l'affaire est insignifiante. Et si on a d'autres affaires en tête... on a d'autres chats à fouetter.

Et on donne sa langue au chat si on s'avoue incapable de trouver une solution.

On pourrait parler aussi de langue de chat, petit biscuit de cette forme, et d'œil de chat, non donné à l'agate, pierre précieuse de colorations diverses.

Et quand c'est toi le chat, dans un jeu, c'est toi qui poursuis les autres, heureusement sans un chat à 9 queues, nom donné à un fouet à 9 lanières !

AUTOUR D'UN MOT

Des dégâts causés par un pillage sont des déprédations. Par extension les déprédations sont aussi des dégâts causés par la malveillance.

Quant aux détériorations causées en général à des bâtiments ce sont des dégradations.

Déprédations, dégradations : mots voisins par le sens et la prononciation mais mots à bien savoir employer pour s'exprimer correctement.

Interruption et éruption, deux noms qui se ressemblent par la prononciation mais aux sens différents.

Une interruption est une entrée soudaine.

Une éruption est une sortie subite et rapide : l'éruption d'un volcan.

Deux mots au sens contraire... à ne pas confondre.

BONNE SANTÉ

Poisson : pas seulement le vendredi

Lors d'une récente intervention dans le cadre de Diécom, le Pr A. Vacheron (cardiologue à l'hôpital Necker, Paris) a recommandé une consommation régulière de poisson. Les acides gras Omega 3 contenus dans le poisson auraient un effet

bénéfique sur le cœur... Ils réduiraient le taux de triglycérides et auraient aussi une action favorable sur l'hypertension artérielle "Dose" recommandée : 30 à 40 g de poisson par jour, soit au moins un plat de poisson 2 fois par semaine.

Femmes enceintes : pas d'alcool ni de tabac !

On savait déjà qu'alcool, tabac et grossesse ne faisaient pas bon ménage : risque de prématurité, réduction du poids de naissance... Plus grave : le syndrome d'alcoolisme fœtal, observé chez les nouveau-nés de mère alcoo-

lique, et le risque de cancer, plus important (leucémie notamment) chez les enfants de mère fumeuse... Une étude ajoute un nouvel effet nocif à l'alcool et au tabac pendant la grossesse : ils augmenteraient la concen-

tration de plomb dans le sang de la mère et de l'enfant. Or, le plomb pourrait avoir des effets néfastes sur le développement cognitif du fœtus et du jeune enfant.

MFI / CERIN

NATION - ARMÉE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉFENSE : RENDEZ-VOUS DE LA CLARIFICATION DE LA MISSION DES FORCES ARMÉES BÉNINOISES

(Suite de la première page)

proposer les mesures nécessaires susceptibles de les enrayer progressivement afin d'imprimer une dynamique et un élan nouveaux au sein de la troupe...

« Il est évident que les questions relatives à la réfection ou à la construction des casernes, à la modernisation des équipements techniques, à la formation et au recyclage des personnels, à la définition des nouvelles missions de l'armée et des moyens à mettre en œuvre en vue de leur exécution planifiée, seront au cœur de vos débats... »

Les divers sous-thèmes proposés par les organisateurs des États généraux de la défense pour la réflexion dans les ateliers et présentés en plénière par d'éminents orateurs ont sans nul doute réussi, selon le ministre chargé de la défense, « à clarifier davantage la mission des Forces Armées Béninoises, à la préciser et à la spécifier en amont et en aval ».

Déjà à la présentation du thème central cet après-midi du 14 juillet 1997, le Président Hubert Maga déclarait : « Les militaires devront alors, avec la discipline qui fait la force des armées, s'atteler à la tâche qui est la leur. Leur rôle est celui de garantir les limites de nos frontières, de s'organiser pour apporter leur concours au développement du pays... L'armée ne saurait constituer une menace contre la société et contre le fonctionnement du système politique que le pays s'est donné démocratiquement. Elle ne doit pas se laisser entraîner par une certaine complaisance de l'ambition démesurée des civils assoiffés du pouvoir. Dans un régime démocratique, elle a le devoir de garantir la sécurité et une stabilité permanentes ; devenir et rester une armée républicaine dégagee de tout phénomène ethnique. De cette position dépend l'unité du pays... ».

Dans son exposé sur le thème « L'armée, la démocratie et le développement », le diplomate Joseph Louis Hounton a notamment indiqué aux participants : « L'armée républicaine doit avoir un caractère national. Elle doit intégrer toutes les composantes de la société sans exclusive ni discrimination ».

Se faisant, elle contribue au maintien de la cohésion sociale. Les différentes formes de division, d'exclusion sous des aspects ethniques, claniques ou régionaux doivent être bannies pour une armée qui se veut nationale. Les femmes y revendiquent leur place aussi.

« L'armée doit garder une neutralité et une impartialité strictes au plan politique. Elle doit se placer en dehors des partis politiques et observer une neutralité absolue afin de mieux remplir sa mission de maintien et de rétablissement de l'ordre public en cas de nécessité. En demeurant neutre et impartiale et en se soumettant au pouvoir constitutionnellement établi, elle veille à ce que le pouvoir ne puisse plus sortir que des urnes ».

Pour le Colonel Vincent Guézodjè à qui est revenue la charge de présenter « La

par Guy Dosson-Yovo



Le Chef de l'Etat et le ministre délégué à la défense à l'ouverture des Etats généraux

problématique de la sécurité et de la défense au Bénin :

« La sécurité d'un pays est un combat de tous les jours qui n'est jamais gagné une fois pour toutes. A tel point que la sécurité publique, pour tout citoyen, est la source de la légitimité du pouvoir étatique, tout comme la valeur d'un régime se mesure à sa stabilité et à sa capacité d'assurer au peuple le minimum de sécurité. Pour cela le problème de sécurité n'est pas un problème politique ni un problème du gouvernement seul ».

Selon le Colonel Léopold Ahouéya qui a développé le thème « La cohésion dans les Forces Armées béninoises », les facteurs anti-cohésion qui menacent dangereusement les Forces Armées peuvent s'identifier comme suit :

- politisation des Forces Armées ;
- délitescence de la discipline ;
- démission collective des chefs ;
- corruption et dépravation ;
- injustices dans les avancements ;
- pratiques racistes, tribales et régionalistes ;
- conflits de structures ;
- absence de textes et la non application de ceux qui existent ;
- multiplicité des origines de formation ;
- dévaluation de la formation militaire ou mauvaise condition de vie et de travail ;
- mauvaise gestion du personnel ;
- mauvais fonctionnement des procédures disciplinaires et
- cérémonial militaire.

Ce sont là de véritables préoccupations qui doivent permettre aux participants et selon le vœu du Président de la

République de confronter leurs réflexions et analyses « pour aboutir à des propositions concrètes et réalistes en vue de la conception et de l'élaboration d'une plateforme consensuelle, rigoureuse et cohérente, des grandes actions à mener pour faire de notre armée une institution moderne, opérationnelle, performante, capable d'assumer pleinement la mission que lui a dévolue la Constitution du 11 décembre 1990 ».

Et en cela les différents exposés ci-dessus indiqués et les travaux en ateliers qui les ont suivis constituent des mines quant à l'analyse des maux dont souffrent nos armées au service de la Nation et du développement.

Les participants se sont acquittés de leur mission. Il revient à présent aux autorités de se servir des fruits de leurs travaux pour qu'enfin, l'Etat puisse consentir les efforts nécessaires en vue de permettre à notre armée de mener à bien sa mission de défense et de participation au développement économique et social de la Nation.

Ci-après le texte intégral de l'exposé de l'ambassadeur Joseph Louis Hounton sur :

L'ARMÉE, LA DÉMOCRATIE ET LE DÉVELOPPEMENT

Voilà un triptyque particulièrement intéressant !

C'est un jeu intéressant où l'on voit que l'élément central autour duquel s'articulent les deux autres, c'est l'armée. Il ne saurait en être autrement s'agissant surtout des États généraux de la défense !

Quand on pense au rôle que les Forces Armées ont joué dans la vie de la plupart des Nations africaines au cours des 30 premières années de notre indépendance, à leurs incessantes incursions sur la scène politique, à leurs conséquences, jusqu'à la décision historique prise courageusement en février 1990 par les militaires béninois de se retirer dans leurs casernes pour permettre au processus démocratique de prendre son envol, on peut dire, sans crainte de se tromper, que c'est une chance pour notre démocratie que les Forces Armées organisent leurs propres États généraux afin de mieux se situer par rapport au processus démocratique en cours et d'apporter une contribution conséquente à son développement et à sa consolidation.

Surtout par ces temps où rien ne semble gagné d'avance, où on assiste un peu partout en Afrique à des remises en cause répétées des acquis de nos jeunes démocraties. Il n'est que de se rappeler les deux coups d'état successifs enregistrés en Sierra-Leone et au Niger en janvier 1996, les deux mutineries en Guinée et au Congo en février de cette année, la troisième en Centrafrique en avril et mai.

D'ailleurs, il faut le dire sans fausse modestie, c'est encore une chance pour notre pays, le Bénin, d'avoir été épargné jusqu'ici. Nous le devons sans doute au sens patriotique de nos Forces Armées. Car les sollicitations n'ont certainement pas manqué. Il y a eu en effet beaucoup de clins d'œil et des appels du pied comme au temps jadis des coups d'état quand l'armée venait simplement ramasser le pouvoir par terre après la faillite de la classe politique.

J'en me reconnais aucune compétence particulière à venir dire à nos Forces Armées comment elles pourraient mieux servir la démocratie et le développement. A la faveur des séminaires ici comme à l'extérieur (tout récemment encore à Ouaga), j'ai eu l'occasion de rencontrer des compatriotes en uniforme qui possèdent une parfaite maîtrise de ce sujet. Je ne voudrais pas les embarrasser en les citant, mais je suis sûr que c'est pour éviter de donner l'impression de prêcher pour leur propre paroisse ou pour ne pas paraître juges et parties que les organisateurs ont préféré faire appel à des voix autres que les leurs.

Avec cette brève introduction, nous pouvons aborder notre sujet en examinant d'abord le premier tableau du triptyque : L'Armée et la Démocratie. Le second sera l'Armée et le Développement. Le troisième, Démocratie et Développement se présentera en filigrane à travers les deux premiers.

NATION — ARMÉE

I — L'ARMÉE
ET LA DÉMOCRATIE

A - Définition

A première vue, le rapport ne paraît pas évident entre les réalités que recouvre l'armée et la démocratie lorsqu'on sait que, d'un côté, il y a la discipline et la force et que, de l'autre, il y a la liberté et l'égalité.

En effet, si la démocratie se définit comme étant le gouvernement d'un peuple pour le peuple et par le peuple, par «Forces armées», on entend l'ensemble des moyens d'un peuple, d'une collectivité ou d'un État, moyens constitués de effectifs organisés, hiérarchisés, armés en matériels de guerre, administrés et militairement instruits. Le but de la force militaire est d'imposer la volonté de l'autorité supérieure par la force ou la menace liée à son existence et à sa mise en œuvre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du territoire. Malgré cette contradiction apparente, les nations et les peuples ont besoin de l'armée. De l'avis du Général de Gaulle : «On ne peut tenir pour définitif l'équilibre d'aujourd'hui tant que les petits veulent grandir, les forts dominer, les vieux subsister. Comment stabiliser les frontières et la puissance si l'évolution continue ? Au reste, en supposant que les Nations acceptent pour un temps de régler leurs rapports au moyen d'un code souverain, suffira-t-il de dire le droit, si on peut l'imposer ? Les lois des armées tombent dans le mépris, disait le Cardinal Retz. Les lois internationales ne vaudraient point sans troupes. Quelle direction que prenne le monde, il ne se passera pas des armées». L'Armée autant que les finances et la justice fait partie des services de l'État et ne saurait donc constituer une menace à la société et au fonctionnement du système politique dont la nation s'est dotée.

B - Caractéristiques et Rôle des Forces armées

Toute armée, quelque soit le système politique considéré se caractérise par :

- l'unicité de commandement et
- le respect de la hiérarchie.

Il en existe d'autres caractéristiques plus spécifiques selon la nature du pouvoir et le contexte politique considérés. C'est pourquoi on dit que l'armée est à l'image de la société et que c'est celle-ci qui lui définit son rôle. Quels seront donc les rapports de l'armée avec la démocratie ?

Dans un État de droit, résultante du régime démocratique, l'armée sera républicaine pour être en phase avec les exigences de la démocratie et contribuer à sa protection et à sa consolidation.

L'Armée républicaine en tant qu'institution au service de l'État de droit se reconnaît aux caractéristiques ci-après :

1 — Elle a comme fonction première la défense de l'intégrité territoriale et la garantie de la souveraineté nationale.

Le Chef de l'État en tant que Chef suprême des Armées exerce son autorité sur l'armée en vertu des pouvoirs que lui confère la Constitution.

Le Gouvernement assiste le Président de la République dans l'exécution de la politique de défense.

Dans un État de droit, c'est l'Assemblée nationale qui vote toutes les lois. Il

s'ensuit que la déclaration de guerre relève des prérogatives de l'Assemblée nationale. La loi doit être claire en ce qui concerne l'emploi des Forces armées et le rôle des Autorités politiques.

Pour les missions de défense de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale, le rôle du Chef de l'État et du Gouvernement doit être précis dans la gestion des crises, des conflits internes et le désordre qui requiert plutôt l'intervention des forces de sécurité. Mais l'armée pourrait avoir à intervenir pour le maintien de l'ordre après la police et la gendarmerie sur la demande et avec l'autorisation de l'autorité politique dont elle dépend.

Le rôle des autorités locales doit être également précisé et les chefs militaires ne doivent opérer que sur réquisition en étroite collaboration avec les autorités locales pour éviter d'éventuels débordements.

2 — L'armée républicaine doit avoir un caractère national. Elle doit intégrer toutes les composantes de la société sans exclusive ni discrimination. Elle contribue ainsi au maintien de la cohésion sociale. Les différentes formes de division, d'exclusion sous des aspects ethniques, claniques ou régionaux doivent être bannies pour une armée qui se veut nationale. Les femmes y revendiquent leur place aussi.

3 — L'armée doit garder une neutralité et une impartialité strictes au plan politique. Elle doit se placer en dehors des partis politiques et observer une neutralité absolue afin de mieux remplir sa mission de maintien et de rétablissement de l'ordre public en cas de nécessité. En demeurant neutre et impartiale et en se soumettant au pouvoir constitutionnellement établi, elle veille à ce que le pouvoir ne puisse plus sortir que des urnes.

Toutefois, en tant que citoyen à part entière, le militaire jouit des mêmes droits que tout citoyen civil. La Constitution béninoise a admis le principe de la participation des militaires aux fonctions électives et politiques et en a défini les conditions (démission, admission à la retraite). (Articles 64 et 81 de la Constitution).

4 — L'armée républicaine est laïque. Nul ne peut se prévaloir de ses convictions religieuses pour se soustraire à ses obligations militaires ou pour influencer l'institution militaire.

5 — L'armée républicaine doit une subordination totale au pouvoir politique. Le militaire doit se soumettre au pouvoir civil.

Dans ce cas, que dire du règlement de service dans l'armée qui dispose que «la discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement sans hésitation, ni murmure. L'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi». Aujourd'hui, cette conception de la discipline héritée de l'ancien règlement de discipline générale de 1963 de l'armée française est quelque peu nuancée. Il y a quelques limitations à l'obéissance passive du subordonné qui, comme son commandant, est passible de sanctions graves prévues par la loi. (Article 65 et 66 de la Constitution).

6 — Une autre caractéristique de l'armée républicaine est le patriotisme. Il est

indispensable de faire preuve d'un grand esprit de patriotisme, d'éviter, dans l'exercice des fonctions militaires, toutes sortes de sentimentalisme et de sympathie envers l'une ou l'autre formation politique et de mettre en évidence l'obligation de réserve.

7 — Enfin, l'attachement au service public devrait constituer également l'une des références positives de l'armée républicaine. Le militaire doit bannir de son comportement toute tendance au gaspillage et à la corruption.

Autotal, la Constitution du 11 décembre 1990 définit clairement les missions assignées aux Forces Armées béninoises comme suit :

« Préserver en tout temps, en toute circonstance contre toute les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire national, ainsi que la vie des populations ;

« Sauvegarder l'indépendance, l'identité et l'unité nationales ;

« Permettre à l'État d'honorer ses engagements internationaux en particulier le maintien de la paix et l'assistance humanitaire en Afrique subsaharienne notamment au Bénin ;

« Participer au développement économique du pays.

Voilà qui nous amène directement à la deuxième partie de notre exposé à savoir, l'Armée et le développement.

II — ARMÉE ET
DÉVELOPPEMENT

Il existe deux façons de concevoir le rôle des Forces armées dans le développement.

A) La paix et la sécurité sont indispensables pour tout développement

En effet, comme le dit Ide Oumarou, ancien secrétaire général de l'OUA, «il est difficile de concevoir le développement du bien-être général d'un peuple et de faire profiter à ses membres des bienfaits de la liberté, de la justice et des fruits du développement économique sans avoir au préalable mis en place et de façon pérenne, des dispositions et des systèmes propres à lui assurer un maximum de protection des personnes et des biens».



M. Joseph Louis HOUNTON

Aussi, la contribution de l'Armée au développement socio-économique du pays est-elle inestimable. Dans la plupart des pays de notre sous-région, les Forces armées viennent en soutien à la gendarmerie et à la police pour lutter contre le grand banditisme, la criminalité, le trafic de drogue et toutes sortes de délinquances. Nul doute que de telles actions sont de nature à créer des espaces sécuritaires favorables à l'investissement et au développement.

B) Implications des Forces Armées dans le processus de développement

C'est d'abord de façon indirecte que l'institution militaire a commencé à s'impliquer dans le processus de développement. Sinon, traditionnellement, l'Armée a toujours eu tendance à se murir dans un univers clos afin de maintenir son autonomie.

Mais avec le temps, la puissance militaire d'une nation ne se distingue plus de sa puissance économique.

Dans les pays de vieilles démocraties, le complexe militaro-industriel est devenu une réalité presque incontournable. De nombreuses industries ne peuvent continuer d'exister que grâce aux commandes de l'Armée.

La France est le troisième exportateur d'armes au monde : chaque année, elle présente aux acheteurs étrangers les nouveautés de sa panoplie.

Bien qu'il s'agisse là d'industries relevant du domaine militaire, il n'en reste pas moins vrai que nous sommes bien dans le domaine de l'économie nationale.

La recherche fondamentale elle aussi fait l'objet de gros contrats de service grâce auxquels l'Armée fait travailler pour elle un nombre considérable de chercheurs universitaires.

La collaboration de l'industrie dans la recherche technique pour le développement des matériels de guerre est également recherchée.

L'alliance des militaires et des industriels est devenue si étroite que dans de nombreux pays développés, un grand nombre d'officiers influents reçoivent lors de leur départ en retraite des postes importants dans les entreprises.

En Afrique, l'implication des Forces armées dans le processus de développement s'est faite de façon si soignée de l'orthodoxie que son principe même continue d'alimenter la polémique.

Presque tous nos pays ont tenté d'associer les Forces armées au processus de développement dès le lendemain de leur indépendance. Mais très tôt ces expériences ont montré leurs limites parce que :

« Le manque de moyens pour permettre aux militaires de participer aux tâches de développement plongent souvent ceux-ci dans l'oisiveté, (nos pilotes militaires) ce qui constitue un vrai danger pour la démocratie ;

« Les militaires peu motivés n'étaient sollicités que lorsqu'on voulait les occuper et les empêcher de faire des coups d'état ;

« Les tâches qui leur étaient confiées (telles que la production agricole) n'étaient

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE (ICAF) VA BIENTÔT OUVRIR SES PORTES AU BÉNIN

L'Institut Catholique de l'Afrique Francophone (ICAF) est un projet du Souverain Pontife. D'ores et déjà, l'ICAF atteint sa réalisation dans la ville de Cotonou, au Bénin ! Heureuse donc la nation que Dieu visite. C'est une chance pour le Bénin d'avoir en son sein l'ICAF. Avant d'amorcer toute présentation de cet Institut, scrutons au passage son origine.

INSTITUT CATHOLIQUE D'ORIGINE PONTIFICALE

L'ICAF, est une section de l'Institut Pontifical Jean-Paul II sié à Rome. Voulu et créé par le Pape Jean-Paul II en 1981, il est un centre de recherche scientifique sur les problèmes de mariage et de la famille. Il part donc des sciences humaines pour affirmer la bonne nouvelle du dessein de Dieu sur l'amour humain. Avec quinze (15) années de parcours, l'Institut Pontifical Jean-Paul II a formé, à Rome, plus de 1500 spécialistes en science familiale, et délivré près de 350 doctorats. Il assure une formation scientifique en vue des qualités suivantes :

- Master en science du mariage et de la famille ;
- Master en bioéthique ;
- Master en pastorale matrimoniale et en pédagogie familiale par des cours d'été ;
- Licence en théologie du mariage et de la famille ;
- Doctorat en théologie avec spécialisation en théologie du mariage et de la famille.

Désormais, on ira plus jusqu'à Rome pour parfaire la connaissance vraie des mystères de la famille humaine. L'ICAF, une section de l'Institut Pontifical Jean-Paul II à Rome, constitue au Bénin, à Cotonou, le creuset par excellence d'une rencontre intellectuelle tenant compte des réalités d'une Afrique devant affronter le progrès scientifique galopant à ses valeurs familiales.

ICAF, UN INSTITUT PAS COMME LES AUTRES AU BÉNIN

Élaboré pour toute l'Afrique francophone, l'Institut catholique relève de l'autorité de la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CEREAO) avec la corrélation des autres épiscopats de l'Afrique francophone.

Concrètement au Bénin, avec le statu quo actuel, c'est la Conférence Episcopale du Bénin (CEB) qui en a la charge. Le président de la section centrale de Rome demeure celui de la section béninoise. Son chancelier étant celui de la section centrale de Rome, le vice-chancelier est l'évêque du diocèse qui accueille l'Institut Catholique de l'Afrique Francophone. Il revient donc à S. E. Mgr. Isidore de Souza, vice-chancelier de l'ICAF, en union avec la CEB, de nommer le vice-président, le secrétaire

académique, les professeurs, et de soumettre leur curriculum à l'approbation de Rome. Bien entendu que la gestion de l'ICAF est autonome.

Les frais d'inscription à l'ICAF, sont en rapport avec ceux de nos universités et facultés. Toutefois, pour favoriser le plus grand nombre d'étudiants, la révision d'un taux relativement inférieur à la norme universitaire est en cours.

UNE RÉELLE FORMATION HUMAINE POUR UNE VIE D'AMOUR

Section de l'Institut pontifical Jean-Paul II à Rome, l'ICAF, qui partira des sciences humaines pour affirmer le dessein de Dieu sur l'amour humain, s'oriente, à Cotonou, sur trois niveaux d'étude :

— Le premier concerne les bacheliers ou les lauréats à un prix d'accès à l'Université. Après trois années de cours à cycle normal de 12 heures par semaine ou après quatre années de cours en soirée ou en

week-end, l'étudiant sera couronné d'un diplôme en sciences de mariage et de la famille.

— Avec la maîtrise ou la licence en quelque domaine que ce soit, l'ICAF offrira, après deux ou trois années, le Master en science du mariage et de la famille.

— Avec le baccalauréat en théologie, l'étudiant préparera en deux ans la licence canonique et poursuivra éventuellement le cycle du doctorat en théologie.

De ce fait après avoir vu en première année les fondements philosophiques, anthropologiques, théologiques, scripturaires et magistériels du mariage et de la famille, les années suivantes proposeront dans ces différentes matières, des approfondissements et des spécialisations sur le mystère de l'amour humain dans toutes ses dimensions.

Pour l'année académique 1997-1998, le calendrier des cours prend en considération les circonstances particulières de mise en place des premières infrastructures. La rentrée est prévue pour le lundi 3 novembre 1997 à 8 heures précises suite à une cérémonie d'ouverture.

MERVEILLES À SAVÈ

Le soleil, de ses rayons lumineux, perceait timidement la voûte céleste que les mamelles encaisaient inflexiblement laissant ainsi échapper une sempiternelle dense fumée dans le ciel, le trône de l'Éternel. C'était le dimanche 6 juillet 1997 à Savè. Le peuple de Dieu tout entier en liesse, chantait, dansait et bénissait l'Éternel pour ses bienfaits, car il a accueilli six des siens pour travailler dans son champ. C'étaient Léandre Akapko et Nicolas Edjo admis aux rites de prise de soutane et de lectorat, puis Simplicie Akpaki, Isidore Kadassou, Edouard Tognon, Claude Tossou pour l'acolytat. A 9h30 précises, ces élus entourant Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, trois autres prêtres et deux diacres s'avançaient vers l'autel de Dieu dans une procession des fidèles richement vêtus.

Le premier mot de Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè, était un bonjour profond qu'il souhaita à ses ouailles. « Bonjour, disait-il, je vous salue tous ». « Vous avez vu, poursuivait-il, le Seigneur a choisi deux enfants de ce diocèse qui seront tout à l'heure revêtus de la soutane. On dit habituellement que l'habit ne fait pas le moine. Certes, le Blanc peut le dire mais ici, en Afrique, plus précisément au Bénin, chez nous, l'habit fait le moine. Et nous n'en voulons pour preuve que l'accueil chaleureux dont témoignent les adeptes de vodun à l'habillage des initiés lors des cérémonies de sortie.

L'habit en effet, transfigure, symbolise ; et, porter un habit singulier signifie qu'on est mis à part et donc, différent des autres. Différent pour leur apporter quelque chose et non pour être indifférent d'eux.

Sur ces entrefaites, le prélat exhorta tous les abbés et les prêtres de son diocèse à toujours porter la soutane parce que, d'ailleurs, elle n'est pas lourde et de plus ce n'est pas d'aujourd'hui que vient cette chaleur caniculaire. La chaleur en effet, disait-il, déambule avec l'Africain.

Le prélat prédisposera ensuite ces six futurs prêtres à accueillir stoïquement les multiples difficultés que leur infligeront leurs propres familles. Car même le Seigneur que nous suivons en a été victime. C'est d'ailleurs ce que nous faisons savoir l'Évangile de Marc 6, 1-6 lu ce jour. Jésus est parti chez Lui et les siens ne l'ont pas accueilli. Mais ce que les contemporains de Jésus ont oublié est qu'il est d'abord de la famille de Dieu et donc ayant quelque chose à leur enseigner. De même, nous aussi, une fois choisis par Lui, nous appartenons à la famille de Jésus.

Le prélat demandera donc aux fidèles d'accueillir les ministres de Dieu qui sont sortis de chez eux ; ne pas les rejeter parce qu'ils leur dénonceront leur magouille. On ne fait pas de magouille dans la famille de Dieu.

« Vous allez nous aider à entretenir les séminaristes et prêtres sans distinction de race, ni de famille ».

Et pour finir, Monseigneur Ganyé leur rappelle derechef les obligations du ministre du Christ qui sont : la pauvreté, l'obéissance et la chasteté dans le célibat et leur enjoint cette devise.

« Va-t-en publier le royaume de Dieu ».

Saher TONOU

Le dossier d'inscription à l'ICAF comporte :

- 1) 1 demande d'inscription ;
- 2) 1 copie du baccalauréat ou d'un titre d'accès à l'Université ;
- 3) 1 photocopie légalisée d'acte de naissance ou de toute pièce tenant lieu ;
- 4) 1 lettre de recommandation d'un évêque ou d'un supérieur religieux ;
- 5) 4 photographies couleur récemment prises ;
- 6) 1 attestation d'admission au test d'inscription basé sur des connaissances générales ;
- 7) 1 entretien avec le vice-président de la section.

L'ICAF, UN INSTITUT À ISSUES CERTAINES

A quoi serviront toutes ces études, le diplôme, le master, le doctorat avec tant de diplômés sans emplois dans notre contexte ? Question à pic. Mais tenez-vous bien. L'importance de la formation à l'ICAF, s'avère primordiale avec son objectif assez précis : fournir à l'Africain de ce temps un outillage scientifique qui le rendrait capable d'aborder toutes les questions de la famille ; approfondir la connaissance de la vérité sur le mariage et la famille à la lumière de la foi ; préparer les laïcs, les religieux et les prêtres à rendre un service pastoral plus performant et de plus en plus qualifié. Noble finalité qui, à coup sûr, appelle des issues certaines. Au regard des expériences d'autres pays où les étudiants sortis de cette section, sont devenus des spécialistes des questions de famille, de démographie, de régulation des naissances, nous pouvons affirmer que nos divers pays qui évoluent actuellement dans une vaste campagne de promotion de la famille ont sans doute besoin des agents aussi compétents. De toute façon, l'ICAF offrira ses services à tous nos diocèses en voie de structuration de la pastorale familiale.

À NOUS, AFRICAINS FRANCOPHONES DE JOUER

Rien de plus grand que ce que le Seigneur nous aura octroyé par cette nouvelle mission évangélistique confiée à toute l'Afrique francophone pour le bien de toute l'humanité ! À nous, Africains francophones de concevoir, promouvoir et gérer cette nouvelle grâce du Seigneur pour notre époque. Tant est-il vrai que la famille est la cellule de base de tout développement.

Pour tout autre renseignements s'adresser à l'archevêché de Cotonou, aux autres évêchés ou aux curés de nos diverses paroisses.

Brice C. Ouinoma

Adresse provisoire de l'ICAF
sic Archevêché de Cotonou
01 BP. 491 - Cotonou 01
Tél. (229) 30-41-40
Fax : (229) 30-47-40

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DEUXIÈME RASSEMBLEMENT ŒCUMÉNIQUE
EUROPÉEN (ROE 2) DE GRAZ

Du 23 au 29 juin 1997 se sont déroulés à Graz, Autriche, à la dimension Nord-Sud, les travaux du deuxième Rassemblement œcuménique européen (ROE2) qui ont rassemblé plus de 10 000 participants et 700 délégués de diverses Églises européennes de l'Atlantique à l'Oural. La fin des travaux a été marquée par un message final dont, ci-après, le texte intégral. Dans ce message, les Églises "ad extra" invitent le monde politique "à promouvoir la dignité de la personne humaine et la sainteté de la vie humaine".

MESSAGE FINAL

I. EXPÉRIENCES

I.1 — Huit années se sont écoulées depuis le premier Rassemblement œcuménique européen à Bâle, première du genre et avant-goût joyeux du changement radical sur le point de se produire en Europe, à savoir l'extension considérable de la liberté avec la fin de la "Guerre froide". Au moment de nous rassembler à Graz en Autriche, pour le second Rassemblement œcuménique européen en juin 1997, l'euphorie avait disparu.

L'affirmation du document de Bâle sur "Paix et Justice pour la Création entière": "L'Europe se heurte à un ensemble de problèmes interdépendants qui mettent en danger la survie de l'humanité" a été confirmée par les faits. Même les craintes de la guerre ont réapparu en Europe et les blessures sont loin d'être cicatrisées.

I.2 — Interpellés et inspirés par le thème "Réconciliation : don de Dieu et source de vie nouvelle", nous sommes venus à Graz, représentant, hommes et femmes de toutes les générations, les nombreuses Églises d'Europe de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud. Il y avait parmi nous également, des représentants d'autres religions et d'autres régions du monde. En tant que chrétiens issus d'Églises toujours divisées, nous éprouvons les mêmes peurs, tensions, problèmes et barrières que nos concitoyens européens, que tous les êtres humains. Or, nous portions dans nos cœurs l'espoir tenace de progresser sur le chemin de la réconciliation. Cet espoir a été amplifié par la présence active de très nombreux jeunes.

I.3 — C'est poussés par notre foi que nous sommes venus à la seconde Assemblée œcuménique européenne et parce que nous voulons vivre le don de cette réconciliation qui vient de Dieu. Nous sommes venus dans l'espoir que nous pourrions faire avancer l'unité de l'Église et de l'humanité, si nous sommes conduits par ce don dans notre vie quotidienne, dans la vie de nos Églises et celle de notre continent.

I.4 — Dieu nous a généreusement bénis ces jours. La célébration quotidienne a tenu une place centrale dans notre réunion. Elle fut la base de notre communion. En priant ensemble, nous avons pris conscience une foi de plus de la miséricorde et de la fidélité de notre Père dans les cieux, en Qui nous croyons comme des fils et des filles. Méditant la Parole de Dieu, nous avons éprouvé la puissance de la grâce de Dieu dans l'Évangile qui transforme nos mentalités et nous donne une vie nouvelle

en nous, rassemblant les uns et les autres autour du même Seigneur. Le Saint-Esprit qui "donne la vie" a créé l'atmosphère de confiance et de collaboration qui nous a permis d'ouvrir nos cœurs et nos esprits les uns aux autres. Nous avons aussi souffert des divisions persistantes qui soulignent combien il est difficile de vivre la réconciliation que nous proclamons.

Pratiquer l'amour s'est avéré indispensable pour organiser un rassemblement aussi grand, comprenant des délégués et des dirigeants de plus de 150 Églises et pour accueillir plus de 10 000 personnes d'origines si diverses. Nous avons fait l'expérience tant du travail difficile qu'exige une telle rencontre œcuménique que de la joie d'une unité grandissante. En réalité, le mouvement œcuménique lui-même est déjà une voie vers la réconciliation.

II. RÉFLEXIONS

II.1 — A Graz, nous avons eu un aperçu de la réalité de la réconciliation en Christ et des bénédictions qui en jalonnent le chemin : la bénédiction de nous rappeler les racines juives de notre foi (Romains 11, 16-18), de redécouvrir notre prochain, de rebâtir l'amitié et la confiance mutuelle qui transforment l'un et l'autre. Nous avons ainsi pu croître ensemble et construire un avenir commun. Dans notre vision de l'Europe, il n'y a pas d'Églises, de citoyens, d'États ni de races supérieures ou inférieures. Tous les membres de la famille européenne ont droit à la parole dans cette Europe consciente de ses responsabilités et ouverte aux autres continents. Un engagement renouvelé et vigoureux de toutes les Églises pour réaliser la prière de Notre Seigneur. "Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous, eux aussi, afin que le monde croie" (Jean 17, 21-22) contribuerait certainement à faire naître une Europe vraiment unie. Nous croyons que cette vision doit nous séduire et nous pousser à persévérer en tant que chrétiens.

II.2 — Nous sommes venus à cette rencontre œcuménique non seulement pour échanger des idées et des expériences, mais aussi pour aller au-delà des mots vers des mesures concrètes ; conscients que nos divisions et nos inimitiés continuent de provoquer des conflits et nous empêchent fortement de rendre visible le don de la réconciliation. Nous en demandons pardon à Dieu et exprimons notre repentance à l'égard de ceux que nous avons pu blesser. Nous reconnaissons, avec tristesse, l'existence de ces divisions, non seulement entre nos Églises, mais également entre les membres mêmes de nos Églises, comme entre les femmes et les hommes. Puisque nous portons en nous et dans nos Églises, la réconciliation doit partir du changement opéré dans nos cœurs et dans nos mentalités par l'esprit de Dieu en Christ.

II.3 — Tout en reconnaissant les avantages de la mondialisation, nous savons que par elle, des hommes et des femmes peuvent être victimes d'intérêts économiques et de décisions qui échappent à leur contrôle. Le fossé entre riches et pauvres se creuse, dans le monde, comme aussi dans de nombreuses régions d'Europe. L'ex-

ploitation sans merci des ressources non renouvelables, la pollution de notre environnement et la rupture des écosystèmes causent aujourd'hui des dommages immenses et menacent le bien-être des générations futures et de toute la création.

III. DÉFIS

III.1 — Nous, chrétiens et Églises d'Europe, nous affrontons ces défis, conscients de notre faiblesse et du scandale que représentent nos divisions. Nous n'avons pas de solutions simples à proposer. Ce qui nous motive, c'est notre vision chrétienne de la réconciliation. Le don de la réconciliation en Christ nous pousse à nous engager :

- à proclamer, à transmettre aux peuples d'Europe la Bonne Nouvelle que c'est "Dieu qui, en Christ, réconcilie le monde avec lui-même" (II Corinthiens 5, 18) ;

- à rechercher inlassablement l'unité visible ; pour cela, nous devons réexaminer nos divisions en nous demandant si elles ne sont point le produit de différences qui furent autrefois considérées comme source de division, mais qui peuvent apparaître aujourd'hui comme un enrichissement ;

- à amorcer le processus de guérison des mémoires, dans le respect de l'histoire ;

- à favoriser la collaboration dans tous les domaines, dont la mission, le dialogue, et, tout en respectant la liberté de conscience de chacun, à éviter la rivalité destructrice ;

- à affirmer l'égalité du statut et des droits des Églises et des peuples minoritaires ;

- à encourager les associations locales, les institutions publiques et les organismes européens dans leur travail de réconciliation ;

- à continuer de manière sérieuse les dialogues inter-religieux, sans oublier que, même en Europe, des hommes et des femmes ainsi que des Églises continuent à souffrir à cause de leur foi ;

- à organiser des rencontres œcuméniques aux niveaux local et régional afin de poursuivre l'expérience de Graz et à y faire participer les jeunes, en leur confiant la vision œcuménique pour l'avenir et à poursuivre le processus conciliaire "Justice, Paix et Sauvegarde de la Création".

Les Églises, de leur côté, s'engagent :

- à proclamer et à défendre sans équivoque les droits de la personne humaine et le processus démocratique ;

- à coopérer pour bannir toute forme de violence, surtout envers les femmes et les enfants ;

- à s'opposer à toute forme de discrimination au sein des Églises ;

- à promouvoir le statut et l'égalité des femmes dans tous les domaines, y compris dans toutes les instances de prise de décisions, tout en préservant l'identité distincte de l'homme et de la femme ;

- à exprimer de manière claire leur engagement envers la justice sociale et leur solidarité avec les victimes de toute injustice sociale ;

- à promouvoir d'authentiques mesures de protection de l'environnement, dans le champ de leurs activités spécifiques ;

- à s'opposer aux systèmes économiques qui induisent les effets pervers de la mondialisation.

Notre propre engagement envers ce processus de réconciliation nous conduit à demander avec insistance à tous les décideurs et à tous les citoyens :

- de promouvoir la dignité de la personne humaine et le caractère sacré de toute vie humaine ;

- de restaurer ou maintenir la primauté de la personne humaine sur les intérêts économiques ce qui implique, entre autres, de combattre le chômage, particulièrement des jeunes ;

- de défendre la dignité et protéger les droits des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées et de garantir le droit des réfugiés à l'asile et à la liberté d'installation ;

- d'encourager le désarmement et la promotion de méthodes non-violentes de résolution des conflits, et de soutenir de toute urgence les négociations pour l'élimination totale des armes nucléaires, conformément aux Traités de non prolifération ;

- d'annuler, d'ici l'an 2000, dans l'esprit biblique de l'Année Sabbatique, les dettes insolvables des pays les plus pauvres, en s'assurant que le peuple lui-même en soit le bénéficiaire principal ;

- de prendre les mesures nécessaires pour inverser le courant actuel qui tend vers la destruction écologique et l'épuisement des ressources du monde, et de créer les conditions qui permettent une vie stable pour toute la création.

III.2 — Nous affirmons avec force le rôle indispensable de l'éthique et de la justice dans les domaines politique, économique, technologique et celui des mass média, afin que la réconciliation devienne réalité dans la vie de tout être humain.

III.3 — La réconciliation, comme don de Dieu et source de vie nouvelle, exige de notre part une solidarité active vis-à-vis de nos sœurs et frères qui souffrent de persécution et de marginalisation, à cause de préjugés de race, de sexe, d'origine ethnique, d'âge et de religion, ceci en vue de construire une communauté humaine authentique. Une spiritualité de la réconciliation implique de s'opposer à l'individualisme égocentrique ; les différences sont un don de Dieu qui nous aident à découvrir la merveilleuse diversité de son monde qui est Un.

III.4 — En tant qu'Églises et que chrétiens européens, nous nous engageons à nous montrer plus solidaires de ceux et celles qui sont dans le besoin, de ceux et celles qui sont marginalisés et rejetés par le monde dans lequel nous vivons tous. Chaque être humain est un frère ou une sœur pour qui le Christ est mort et ressuscité. Nous sommes tous faits à l'image du Dieu Trois en Un. (ROE2, Fin).

CULTURE — SOCIÉTÉ

LA LIBERTÉ EN DÉMOCRATIE, L'ÉTHIQUE SOCIALE ET LA RÉALITÉ POLITIQUE EN AFRIQUE

(Suite de la page 4)

La démocratie moderne a manqué de prendre le chemin de l'homme total en s'arc-boutant exclusivement sur la liberté individuelle. Si elle apparaît quand même comme la forme de gouvernement qui répond aujourd'hui le mieux aux questions sociales, elle a besoin d'être revitalisée en intégrant en son concept toutes les valeurs fondamentales à la dignité de l'homme. C'est à cette condition qu'elle pourra prétendre au modèle de gouvernement juste et équitable pour le bien des sociétés étatiques.

L'Afrique qui voit souffler sur son sol un vent de démocratie ne pourra se permettre d'ignorer les valeurs humaines et sociales fondamentales, à moins qu'elle ne veuille s'effondrer et périr dans le labyrinthe d'une démocratie occidentale qui semble nier l'homme total.

1.2 — VUES PESSIMISTES SUR LES ASPIRATIONS À LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Des « experts africanistes » ne cessent de prédire à l'Afrique un sombre avenir. L'actualité ne permet pas de les contredire : ici guerres fratricides, là épidémies virales ou bactériennes endémiques dues à l'insalubrité croissante, par ici destruction accélérée des réserves naturelles favorisée par une démographie galopante et une misère alarmante, par là régimes totalitaires à variante militariste, fondamentaliste, ethnocentriste et terroriste. Partout, sauf en Afrique du Sud, l'économie est plus ou moins au point zéro. Et dans « une économie du don » pratiquée sous les termes d'assistance publique des Organisations non gouvernementales (ONG), de la coopération internationale, de l'aide au développement — des miettes octroyées de mauvaise grâce par l'Occident, l'Afrique aurait depuis longtemps agonisé. Ce pessimisme morbide semble invincible et incontestable. La démocratie ne peut fonctionner sans une marche économique continue et sûre vers un bien-être réel. Sans économie viable, pas d'indépendance, donc pas de liberté ; et la prétention démocratique est à remiser au grenier pour très longtemps.

Le Président français Jacques Chirac, alors Maire de Paris en visite en Côte d'Ivoire, s'est fait l'écho d'une telle approche pessimiste en fustigeant la quête du multipartisme voulu par des millions d'Africains. Il faisait comprendre sans détour que les pays en voie de développement — pour mieux dire : vivant de la générosité française — ne devraient pas s'engager dans une démocratie multipartite. « Pour les pays en voie de développement le multipartisme est une erreur politique [...] Le multipartisme n'est pas lié à la démocratie et il y a des pays africains parfaitement démocratiques comme la Côte d'Ivoire qui sont des pays à parti unique où la démocratie s'exerce au sein de ces partis uniques. » Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Togo et le Zaïre, pour ne citer que ceux-là, — fidèles amis et alliés de la France gaulliste et soutiens extérieurs de la droite gaulliste — ne devraient pas disparaître du jour au lendemain. La démocratie à la fois unitariste et totalitaire de ces pays tolérants et favorisant le statu quo des termes de la « coopération française ». Jacques Chirac adule la démocratie « unitariste » prônée par ces pays

qui font la part belle à « l'ex-mère patrie ». Les citoyens africains, privés d'expression réelle, n'auront qu'à se résoudre à manger un pain qui leur serait continuellement « octroyé » au rythme de l'obéissance scolaire voulue par le maître d'école. Peu importe le nom que portent ces organismes internationaux d'aide, le Fonds monétaire international (F.M.I.) ou le Club de Paris, etc., les ex-colonies doivent toujours demeurer tributaires de l'ex-mère patrie.

1.3 — DES DÉMOCRATIES EN AFRIQUE

Les propos chiraciques, malgré leur apparence choquante, méritent aussi une approche positive. Dès le début des indépendances, l'Afrique s'est montrée bien incapable de gérer sa liberté officiellement recouvrée. Moins de trois ans après l'« octroi » des indépendances consenties par la France et la Grande Bretagne à leurs colonies africaines respectives, les turbulences des coups d'État et des révoltes sociales, à savoir ethnocentristes, font leur apparition et montrent une bien mauvaise gestion d'une démocratie qui se voulait pluraliste et libre. Chacun des pays africains s'est résolument et obstinément tourné vers le parti unique pour favoriser une intégration nationale et un développement économique qui tardaient, tant les libertés mal gérées généraient des conflits graves. Pour arrêter une hémorragie, nos « charlatans politiques » ont tout simplement décidé d'ignorer ou de juguler le batttement du cœur. Comme toujours, des mots savants firent leur apparition pour montrer que l'Afrique indépendante est restée fidèle à son option politique et démocratique des premiers jours. On parla volontiers alors de « démocratie nationale », une charlatanerie qui se voulait être au-dessus des querelles partisans et recevait sans faille le « nihil obstat » d'une masse populaire crédule. On développa aussi le terme de « démocratie africaine », autre synonyme, qui tient à ignorer les clivages politiques pour se consacrer énergiquement à la construction d'une nation authentiquement africaine. Enfin l'« authenticité africaine » était censée pouvoir mieux et plus vite construire la démocratie dans le système de gouvernement unitariste. Dès cet instant, si l'Afrique noire était « mal partie » déjà avant les indépendances, selon les propos de René Dumont, elle s'assurait à présent des crises cardiaques fréquentes et le risque d'une paralysie du cœur.

1.4 — LE SURSAUT DE SURVIE

Il n'est pas d'être humain qui se laisse mourir sans un sursaut ultime pour se raccrocher à la vie. L'Afrique même ce combat depuis presque une décennie. Elle ne veut ni se voir mourir par sa propre faute, ni être sacrifiée sur l'autel de l'incapacité génétique et voir à son chevet l'Occident l'accompagner dans son agonie politique, économique et sociale. La course ou mieux encore le regain pour une démocratie multipartite s'accroît. Transition démocratique pluraliste ici, raccommodage politique associant du vieux et du neuf là, drames humains meurtriers et affreux par-ci, abolition de l'apartheid et indépendance par-là. Jean-Paul II dit bien que l'Afrique et toutes les régions du monde ne doivent pas s'enliser dans un désespoir et un pessimisme impossibles à justifier quant à leur devenir. Des lendemains meilleurs attendent sûrement l'Afrique qui doit

avant tout se former à l'auto-éducation. Le malade qui se relève après une longue hémiplegie, doit passer par une rééducation longue et suivie, où il lui sera demandé une participation volontaire, en dépit des douleurs qu'il en coûte, pour retrouver sa motricité. Le choix d'une démocratie multipartite ne peut être, et ne sera pas, la solution magique pour une Afrique qui veut se relever. Au-delà des velléités, l'Afrique doit accepter de passer par une politique draconienne où elle s'emploiera à mettre au service des personnes, une liberté créatrice de valeurs sociales justes. La solution multipartite implique un dialogue, certes conflictuel mais aussi consensuel et constructif. Ici le symbole de la jarre percée, du roi Ghézo d'Abomey, qui invitait chacun de ses sujets à venir la boucher de son doigt afin qu'elle redevienne récipient, se charge de sens. La participation active de l'Africain au destin de son continent ne se fera pas contre sa liberté, mais avec et pour sa liberté.

1.5 — LE DYNAMISME D'UNE MARCHÉ

La liberté est dynamique dans la mesure où elle s'ouvre à autre que soi-même pour recevoir et créer. L'Afrique, particulièrement l'Afrique subtotale, est historiquement passée d'un repli naturel sur elle-même à une rencontre brutale avec les autres, depuis les premiers commerçants et esclavagistes musulmans au VII^e siècle jusqu'au joug colonial et néo-colonial, aux portes du XXI^e siècle. Échaudée par son contact brutal avec le monde extérieur, l'Afrique a développé, assurément sans s'en apercevoir, une liberté de repli pour signifier une égalité et une équité humaines qui lui étaient longtemps refusées. Ce retour aux sources africaines, assez mal connues d'ailleurs, ne lui a pas profité, mais a éveillé et consacré l'éclosion des ethnocentrismes. Il a favorisé aussi son isolement politique et économique, donc sa dépendance totale vis-à-vis des plus forts et des plus riches. Les indépendances, accueillies avec tant de liesse, n'ont été que façade, car l'Afrique avait trop ignoré qu'il lui faudrait passer par un travail honnête, laborieux et rationnel. La culture africaine, à elle seule, ne pouvait pas créer une dynamique politique, économique et sociale. Il lui fallait puiser dans la science « des blancs », s'y investir entièrement en acceptant la dure réalité d'une transformation qualitative et quantitative de sa société. C'est dire que l'Afrique devrait admettre raisonnablement la perte d'une certaine identité culturelle, incompatible avec l'esprit même du développement moderne. Les pays occidentaux y sont passés à travers la révolution industrielle et les deux guerres mondiales. Le Japon a compris que l'enjeu de la modernisation passe par un bouleversement social fait en profondeur. Les anciennes colonies européennes d'Asie comme par exemple Singapour — sans vouloir d'abord porter un jugement de valeur sur les méthodes dont elles usent — se battent pour peser dans la balance politico-économique mondiale et y parviennent. Pourtant tous ces pays industriels, quoiqu'on en dise, portent un reste de culture tenace et ancré, même si les symboles et les gestes reçoivent parfois auprès des jeunes un autre sens. Les hésitations africaines sur le choix de la marche à suivre ont inévitablement créé une société à deux vitesses, l'une des intellectuels — assez élitistes — et l'autre de la grande masse paysanne — pauvre et ignorante —

. Le progrès significatif d'un pays ne repose pas sur un groupe infime d'intellectuels. Il suppose une profonde coordination harmonisée de toutes les forces vives d'une nation capables d'absorber tout changement sans se dépersonnaliser. La course au multipartisme, aujourd'hui, n'est pas autre chose que la recherche dynamique d'une voie qui favoriserait l'épanouissement du continent africain. S'il faut encore le répéter, en d'autres termes, le multipartisme n'est pas un but en soi par lequel le miracle s'accomplirait : c'est plutôt un mode d'expression de la liberté pour construire ensemble un État fiable, équitable et prospère. Mais comme l'unitarisme, le multipartisme peut perdre de son intérêt si son résultat est d'entraîner vers le bas, à travers des byzantinismes oiseux, stériles et le refus notoire des valeurs morales, toute la vitalité d'un continent qui ne cherche qu'à avancer. Car si le risque du parti unique est de confisquer la liberté pour ne rien faire d'appréciable, celui du multipartisme est de se perdre dans des discours byzantins pour se rendre intéressant. Le résultat est alors le même : un dynamisme bloqué, une initiative paralysée, des nations qui dépressent, un continent qui se meurt.

Extrait du livre
Thèse de doctorat en théologie soutenue en
Allemagne par
l'Abbé Raymond Bernard GOUJON
Éditions Peter Lang, Frankfurt am Main
1997, 281 pages.

En vente à la librairie Notre-Dame à Cotonou.

NOTES

1 - Cette conception uniformiste est combattue actuellement par plusieurs penseurs, qui y voient transparaître un diktat du modèle occidental sur les autres nations. L'un des plus récents pourfendeurs d'une conception de la démocratie comprise confusément comme synonyme des droits de l'homme est Böckenförde. La démocratie ne conditionne pas le respect des droits fondamentaux de l'homme, mais elle y prend plutôt racine. C'est en fonction des valeurs humaines essentielles que la démocratie comme forme de gouvernement se conçoit. Elle n'est donc pas la panacée incontournable ; toute autre forme de gouvernement qui prend appui sur les droits fondamentaux d'une personne humaine est digne. BÖCKENFÖRDE, Ernst-Wolfgang : *Das unwahrscheinliche Wollen. Demokratie, notwendige Forderung der Menschenrechte* ? In : FAZ, n° 102, 2. Mai 1996.

2 - VARILLON, François : *Joie de croire, joie de vivre*. Paris, 1981, p. 120.

3 - DUMONT, René : *Démocratie pour l'Afrique*. Paris, 1991, p. 13. C'était le 23 février 1990, une interview donnée à Radio France Internationale (R.F.I.). C'était l'émoi au Bénin qui était en pleine conférence nationale. Chirac fut nuancer ses propos, quand trois jours plus tard il visita le Bénin, en notifiant que le Bénin était plus apte que le Gabon, par exemple, au multipartisme. On voit en cette prise de position de Chirac une tactique purement politique.

4 - Cf. JEAN-PAUL II : *Encyclique Ecclesia in Africa* (E.A.), du 14-09-1995, n° 14.

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

(Suite de la page 4)

ragent-ils la charité catholique à venir en aide aux missionnaires pour multiplier sur les côtes d'Afrique, les établissements où se formeront ces enfants (10).

Parallèlement à ces œuvres de rachat dont les missionnaires sont les premiers à mesurer les limites, il y a eu, de leur part, des tentatives d'éradiation à la base de ce fléau auprès des souverains d'Abomey. La plus connue est celle de Borghero qui, dans une lettre au supérieur de la Société des Missions Africaines de Lyon (11), fait état de la réponse à lui fournie par l'entourage du roi lorsqu'il aborde la question de l'esclavage :

"Quant à la vente des esclaves, il me fut dit que le roi était étranger à ce commerce, que les gouvernements d'Europe l'avaient toujours favorisé, que les Anglais avaient fait longtemps la traite des nègres, et que, s'ils s'opposaient maintenant à ce trafic, ils étaient seuls à en poursuivre l'abolition..." (12).

Devinant que ces hôtes ne sont pas disposés à aborder avec franchise et sincérité cette question de l'esclavage, et devant

être reçus par la suite par le roi Glèlè, Borghero et ses compagnons décidèrent que lors de l'audience avec ce dernier, ils se garderaient de faire la moindre allusion à cette question délicate ; en effet, d'après ses interlocuteurs des premiers jours, cela n'aurait amené d'autres résultats qu'une rupture immédiate et sans remède des pourparlers avec le roi. En dépit de cette réserve, ils eurent beaucoup de mal après plusieurs tentatives, à se faire recevoir (13).

Cette prudence des missionnaires dans leur démarche en direction des rois d'Abomey, principaux partenaires commerciaux des négriers pour leur faire renoncer à la pratique de la Traite Atlantique, est surtout due aux mauvais traitements dont ils ont été plusieurs fois l'objet à la cour de ces monarques sans pitié à leur égard à propos de questions en principe moins irritantes que l'esclavage.

CONCLUSION

Envoyés de Lyon dans la seconde moitié du XIX^e siècle à la Côte des Esclaves pour son évangélisation, les missionnaires catholiques ne sont pas restés indifférents au problème de l'esclavage.

Ils l'ont, à des degrés divers, condamné aussi bien du côté des négriers que de celui des Africains eux-mêmes. Ce que les textes nous donnent à voir, c'est la diversité dans l'ardeur des missionnaires à dénoncer cette pratique qu'elle relève de l'esclavage domestique ou de la Traite Atlantique ; certains à l'image de J. Bouche n'en parlent pratiquement pas, au moment où d'autres comme Borghero en font une préoccupation. Mais ne sommes-nous pas tributaires de ces textes ? Il n'est peut-être pas exclu que des missionnaires très anti-esclavagistes à l'époque n'aient rien laissé comme traces dans la documentation écrite qui nous est parvenue. Quoiqu'il en soit, derrière cette dénonciation de la privation de liberté, se profile la préoccupation majeure du missionnaire soucieux de l'implantation et de l'expansion du catholicisme.

NOTES

(1) Voir les missions catholiques, T. II, n° 79 du vendredi 24 décembre 1869, pp. 417-419 ; voir p. 418.

(2) BOUCHE (l'Abbé P.) : sept ans en Afrique occidentale ; la Côte des Esclaves et le Dahomey.

Paris, Librairie Plon ; E. Plon, Nourry et Cie, Imprimeur-Éditeur, 1885, 403 p. Lire pp. 379-380.

(3) CHAUSSE (R. P.) et HOLLEY (R. P.) : "Voyage dans le Yoruba".

In les Missions catholiques, T. XVII, n° 817 du 30-1-85, pp. 53-56. Voir plus précisément la page 54.

(4) CHAUSSE (R. P.) et HOLLEY (R. P.) : "Voyage dans le Yoruba".

In les Missions catholiques, T. XVII, n° 821 du 27-2-1885, pp. 101-103. Voir p. 103.

(5) LAFFITE (l'Abbé) : Le Dahomé : souvenirs de voyage et de mission. Tours, Alfred Mare et Fils, Éditeurs, 1874, 239 p. Lire plus particulièrement pp. 148-150.

(6) In les Missions Catholiques, T. II, n° 79 du vendredi 24 décembre 1869, p. 419.

(7) Idem Ibidem, 1869, p. 419.

(8) In les Missions Catholiques, T. XVII, n° 1085 du 21 mars 1890, p. 136.

(9) In les Missions Catholiques, T. VI, n° 243 du vendredi 30 janvier 1874, p. 59.

(10) Idem Ibidem, 1874, p. 71.

(11) In les Annales de la propagation de la Foi, T. 35, 1863, p. 41.

(12) Idem Ibidem, 1863, p. 41.

(13) Idem Ibidem, 1863, pp. 41-42.

Il faudrait reconnaître qu'en dépit de l'interdiction internationale et officielle de la Traite Atlantique, cette dernière n'a pas entièrement disparue. Elle s'en poursuit vaillamment, clandestinement.

A. Félix IROKO

L'ARMÉE, LA DÉMOCRATIE ET LE DÉVELOPPEMENT

(Suite de la page 7)

pas en adéquation avec leurs missions traditionnelles.

Dans la plupart des cas, ces initiatives qui se sont soldées par l'échec ont été abandonnées. Mais il n'en demeure pas moins que l'opinion prévaut aujourd'hui de plus en plus que le développement est l'affaire de la société toute entière et que l'Armée doit pouvoir apporter sa pierre à la

construction nationale dans une mesure compatible avec les compétences de sa vocation. Car, comme le dit si bien Landing Savane, député sénégalais de l'opposition, « la difficulté, c'est que nous sentons que dans nos pays, l'Armée ne peut échapper aux deux missions à savoir : préparer la guerre et participer au développement ».

Notre compatriote Maître Dossou Robert ne sait pas si bien dire lorsqu'il affirme qu'en cette matière, « tout est question d'équilibre. Il y a des compétences vraies dans l'Armée, il faut savoir en tirer le meilleur profit pour le développement ». Voilà qui répond à ceux qui pensent qu'au nom du libéralisme économique qui doit caractériser l'État de droit, l'Armée ne doit pas entrer dans la concurrence avec le secteur privé.

Il est donc admis aujourd'hui que, compte tenu des problèmes économiques qui confrontent actuellement nos démocraties naissantes, les Forces armées puissent apporter leur contribution aux différents programmes de réalisations d'infrastructures physiques et de services sociaux dans les zones rurales, de travaux à caractère communautaire, etc. Ide Oumarou illustre bien cette opinion en disant : « L'Armée fait quand même partie intégrante de la Nation et aspire à manifester un peu plus sa participation à l'œuvre de développement, alors il ne serait pas du tout déplacé, ni inopportun, à mon avis, de faire appel à elle dans des tâches ponctuelles de développement : des tâches préservant, sans ambiguïté, son image, son honneur et sa neutralité. Je pense ainsi en temps de paix, à des militaires médecins de brousse, à des militaires constructeurs de routes, des militaires enseignants, des militaires maîtres d'éducation physique, des militaires comme dans des travaux à haute intensité de main-d'œuvre... » (Article 63 de la Constitution béninoise).

C — LES FORCES ARMÉES FACE AU PAS

Pour clore cette rubrique, disons un mot du PAS qui impose à nos pays une

réduction des dépenses militaires par la diminution des effectifs avec un étalement sur plusieurs années et pour chaque démobilisé une prime de départ pour permettre la réinsertion des intéressés.

Un constat s'impose : les maigres primes de départ n'ont pas réussi à en faire de bons commerçants ou de bons artisans. Nombre de ces démobilisés sont aujourd'hui des délinquants dangereux parce que des délinquants qui ont appris à manier les armes.

Dans un papier présenté au cours d'une conférence sur le rôle des militaires dans le processus de démocratisation en Afrique tenue à Bujumbura en 1993, le Président du Gerdess - Afrique, réagissant à cette situation, avait préconisé l'expérimentation par les Forces armées d'un projet d'entreprises de développement régional (les E.D.R.) qui formeront les futurs démobilisés à des métiers d'utilité courante, les équiperont et les organiseront avant de les livrer à la vie civile. Voilà qui vaudrait bien un essai.

CONCLUSION

Je ne voudrais pas conclure sans proposer une réponse à une question que tout un chacun de nous est en droit de se poser : Comment faire pour que l'Armée acquière les vertus républicaines qui la mettront véritablement au service de la démocratie et du développement ?

Ce qui apparaît ici, c'est l'importance du rôle de l'éducation civique. Par la formation et l'information basées sur un code d'éthique qui intègre les valeurs républicaines, elle pourra promouvoir une bonne culture démocratique au sein de nos Forces armées.

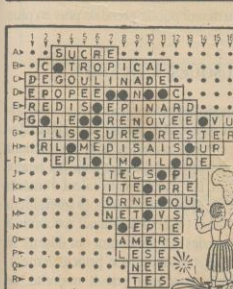
Beaucoup de brèches ont été laissées ouvertes afin de permettre un débat qui puisse approfondir et enrichir notre vision de ce que doit être l'Armée au service de la Démocratie et du Développement.

Joseph Louis Hounton

LE SAVEZ-VOUS ?

- Sept nageurs russes ont réussi à nager pendant une heure dans des eaux à 10°, une performance que les scientifiques jugeaient impossible. Il faut dire que ces nageurs s'entraînaient depuis dix ans dans des eaux très froides.
- Selon les estimations, un viol a lieu toutes les 6 minutes en Afrique du Sud et ne touche pas seulement les femmes mais aussi les enfants.
- Un appartement de 225 m² avec vue sur les lieux saints de la Mecque vient d'être vendu aux enchères pour l'équivalent de 7 millions de dollars soit environ 3.500 millions de F CFA.
- Dans plus de 90 pays, la peine de mort est encore inscrite dans le code pénal. Les pays qui exécutent le plus sont, par ordre décroissant, la Chine, l'Arabie saoudite, le Nigeria, les États-Unis, Singapour, l'Iran, le Yémen et la Russie.
- Les Africains parlent aujourd'hui entre 1 250 et 2 100 langues et dialectes (le chiffre varie selon la méthodologie utilisée).
- En une seule seconde, la Terre parcourt 30 km sur son orbite !

REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS de la page 5



REPONSE AU JEU OCTOGONE DES PLANTES de la page 5

AVOCATIER

REPONSE AU JEU CHIFFRES CROISÉS de la page 5

En partant de la lettre T à droite, face à la tête de l'oiseau, on peut lire :

"TROP DE PRÉCAUTION NUIT"

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

BANQUE DE PROXIMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE DU BÉNIN

Point n'est besoin d'écarquiller les yeux sur le marché des biens et services pour se rendre compte de l'apparition spontanée de certains commerçants qui ne dure que le temps d'un éclair. Et pour cause, la demande de ces biens est tout à fait (limitée) ponctuelle.

Dès lors, la période de sevrage est le moment dépenses l'épargne et du coût, cela bloque l'investissement. C'est de là que se pose souvent, le problème du renouvellement des stocks avec toutes les conséquences de la disparition du marché des petits commerçants.

En fait la léthargie observée au niveau du développement des petites et moyennes entreprises au Bénin est l'insuffisance de financement des activités susceptibles de promouvoir ce secteur, base de toute croissance durable. L'accès au crédit est très difficile aux opérateurs économiques de condition financières modestes.

En outre, le taux d'intérêt très élevé et les garanties exigées par les banques de la place ne sont pas de nature à favoriser le développement des entreprises.

Et comme pour pallier à ces difficultés, la chambre de commerce et d'industrie de Bénin (CCIB) a initié cette année, le Cercle Consulaire-Mutuelle 2CM. Le fondement de cette initiative selon le directeur de cette institution Mr Pierre EGBLÉA, est l'exploitation de la solidarité, patrimoine naturel, accompagné de la confiance en vue de mobiliser l'épargne afin de relancer l'investissement dans le secteur commercial. Une telle solidarité selon Mr Pierre se retrouve dans l'organisation et l'articulation des rapports sains entre les petites, moyennes et grandes entreprises. Organisation et articulation dans la mesure où, les unes et les autres ont besoin de s'entraider et de se compléter pour le développement des activités, fer de lance du développement durable du Bénin.

A cet effet, et pour favoriser la solidarité, l'entraide et la coopération entre les opérateurs économiques, promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative des opérateurs économiques, le cercle consulaire-mutuelle 2CM a pour objectif de collecter l'épargne et de consentir des crédits aux entreprises en vue de renforcer leur capacité d'exploitation.

Ainsi, l'institution offre à tout commerçant disposant du registre de commerce ou de la carte de SOGEMA, les produits suivants :

- un crédit semestriel de montant compris entre 100.000 et 500.000 F CFA pour un remboursement hebdomadaire ;
- un crédit annuel de montant compris entre 1 et 2 millions pour un remboursement en 12 mensualités ;
- un crédit de ravitaillement qui réduit les coûts de transport vers les diverses zones de demande ;
- des facilités de caisse permettant de résoudre les problèmes ponctuels ;
- un crédit de campagne...

A peine 2 mois déjà à en croire le directeur du 2CM, plus de 300 millions d'épargne sont mobilisés sur les 500 millions du capital social nécessaire, garantissant la rentabilité du projet. Mieux les perspectives sont encourageantes pour le bouclage du financement.

En vérité l'initiative de la CCIB n'est pas moins louable, surtout lorsqu'on se rend compte de son originalité qui vise à développer le financement des activités économiques sur des ressources internes. Mieux, les ramifications au niveau des sous-préfectures, circonscriptions administratives, régions, cons-

tituent un atout fondamental pour le développement des petites et moyennes entreprises des localités.

L'expérience a inévitablement besoin de la bonne volonté des uns et des autres évoluant à divers paliers des entreprises béninoises (petites, moyennes, supérieures). Mais au-delà des seules activités commerciales, la mobilisation de l'épargne à terme dans le cadre du 2CM devrait financer l'industrie. De cela dépend le vrai développement autonome des affaires au Bénin et du développement réel et durable de notre pays. A. S.

A QUAND LA PAIX ET LE RÉEL DÉCOLLAGE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE ?

L'Afrique est en butte à de nombreux problèmes auxquels ses dirigeants politiques sont sempiternellement confrontés. Ils sont surtout d'ordre socio-politique et principalement économique. Leurs conséquences n'épargnent ni enfants, ni jeunes, ni adolescents, ni adultes, ni vieux. Chacun d'eux en a pour son compte. L'avenir demeure pratiquement sombre pour les jeunes. La mauvaise gestion des affaires publiques n'est plus à démontrer. La violence y règne en maître. Pendant ce temps, la situation socio-politique se dégrade dangereusement. La politique de la main tendue s'y est entièrement installée ; et la situation économique se dégrade dangereusement.

AU PLAN SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le continent africain est devenu le terrain privilégié où se développent malheureusement la violence aveugle, les diverses sortes de drame, les guerres raciales, tribales et fratricides. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir et d'écouter ce qui se passe au Liberia, en Algérie, au Rwanda et au Burundi, en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), en Sierra Leone, au Congo, au Nigeria pour ne citer que ceux-là, proches de nous. Pendant ce temps, le chômage s'installe, la misère frappe de plus en plus, les mœurs se dégradent. Le sida, le paludisme, la drépanocytose, les maladies infantiles font ravage. Et l'Afrique se meurt.

ET POURTANT

L'Afrique a une potentialité économique énorme. Son sous-sol regorge de richesses. Chez nous, au Bénin, l'or de Perma est mal exploité ; le gisement de pétrole de Sèmè ne profite pas au pays. Le marbre attend qu'on s'en occupe... Tout près de nous, le Nigeria, producteur non négligeable au sein de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), à cause de la vétusté de ses machines importe du pétrole avant de satisfaire un tant soit peu ses propres besoins internes ; l'Afrique du Sud, elle, s'affirme avec ses 62 % de réserves mondiales de manganèse

(1er rang mondial), ses 69 % de réserves de platine (1er rang mondial), ses 56 % de réserves de chrome (1er rang mondial), ses 24 % de réserves de diamants (2ème rang mondial). La République démocratique du Congo (ex-Zaïre), outre ses innombrables richesses (cuivre, pétrole, diamant, or, cobalt...) occupe le 4ème rang mondial avec son potentiel hydroélectrique de 600 milliards de Kwh, etc. Et malgré toutes ces potentialités, l'Afrique, économiquement est plus que malade. Au lieu de s'organiser et de travailler pour le développement de l'homme et de tout l'homme, bien des fils de l'Afrique passent le clair de leur temps à se disputer le pouvoir et à s'entretenir. Le travail bien fait est loin d'y être perçu comme libérateur. On veut gagner de l'argent sans trop se gêner. Le détournement du denier public prend de plus en plus d'ampleur.

JUSQUES À QUAND ?

Depuis les indépendances "nominales" des années soixante, les pays d'Afrique ne vivent en majorité que d'aides internationales tout en sachant qu'aucun pays ne prête de l'argent pour les beaux yeux de quelqu'un. Il y a toujours le calcul d'intérêt derrière. En face de cette réalité, on note amèrement que la combativité et l'ardeur au travail reconnus à nos aïeux pendant des siècles durant ont déserté le continent. Sur le plan économique principalement, les pays d'Afrique, pour leur grande majorité, se retrouvent aujourd'hui au dernier rang des Nations. Jusques à quand cela va-t-il durer ? Nous savons pourtant, du moins les élites de l'Afrique savent que personne ne viendra développer à nos lieux et places nos pays respectifs. Alors, frères et sœurs d'Afrique, unissons nos efforts, levons-nous comme un seul homme, retrouvons les manches et redonnons le blason de notre Continent, de nos pays respectifs dans l'unité et la concorde. L'amour, la paix et la stabilité politique nous y aideront certainement.

Médard FAGBITÉ ADÉBAYO